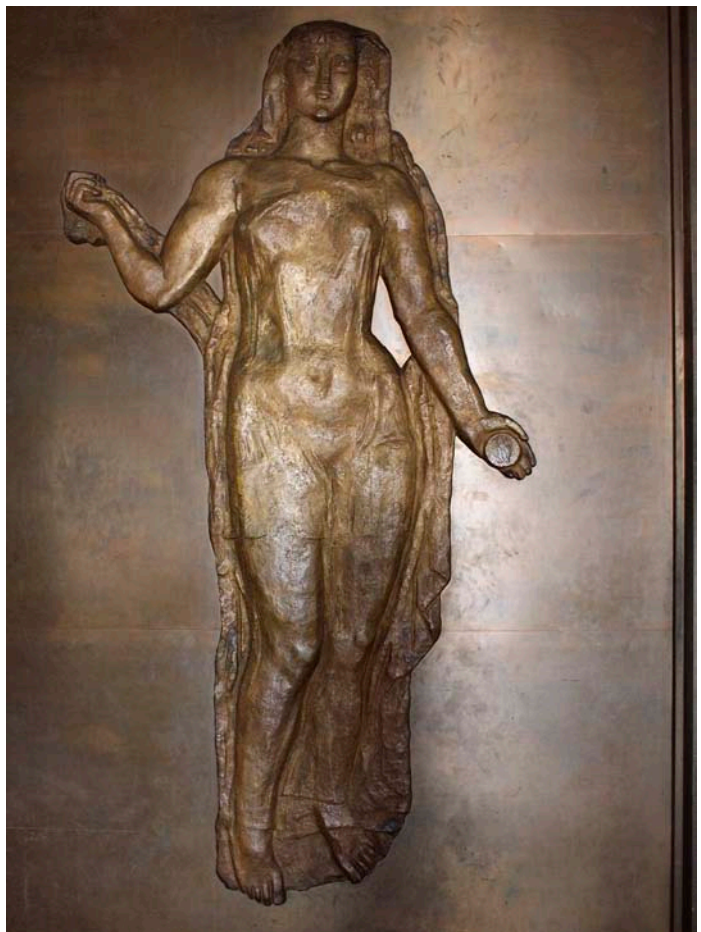


*Documents de travail
de l'IIEDH No 19*

L'hospitalité politique par la langue ?

Patrice Meyer-Bisch (éd.)

Mai 2011



die Kunst: l'art

Images de couverture

Kunst und Wissenschaft (env. 1939-1943)

Relief en bronze, Otto Charles Bänninger (1897-1973),

Aula de l'Université de Fribourg

Crédit photographique d'Alain Bucher et Marc Schüpbach, Berne, in « Œuvres d'art et Architecture » de l'Université de Fribourg, Fribourg, 1998

Kunst und Wissenschaft, Art et science, les deux portes de l'université ouvrent ensemble sur un espace à deux faces, un espace de conscience : espace intime et public tout à la fois où se croisent les savoirs avec assez de diversité et de qualité pour forger les meilleures questions et les meilleures réponses.

La femme vue de face personnifie l'art; elle tient en sa main "eine brennende Scheibe", un disque brûlant, miroir des lumières déposées dans les œuvres; La science, vue de dos, porte sur sa main la chouette, humble symbole de la raison qui avance pas à pas dans la pénombre.

Les sciences comme les "arts" (métiers, techniques et "beaux-arts") ne sont ni serviles ni gratuits, ils donnent à voir; ils ouvrent des espaces libres, ils valorisent la diversité et mettent à jour des pôles contradictoires. Mais, par leur labeur d'observation, de tâtonnement et de création, ils doivent répondre aux demandes sociales.

Les langues sont porteuses de ces deux faces - les savoirs et les savoir faire - qui s'appellent et se répondent mutuellement pour développer la conscience ; elles sont comme les métiers à tisser des savoirs qui sont autant de liens entre les hommes, entre les peuples: toutes celles et tous ceux qui les empruntent et en portent l'empreinte. P. Meyer-Bisch

Organisation. Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH), son programme : *Observatoire de la diversité et des droits culturels*, lié à la Francophonie, à l'UNESCO et à divers partenaires.

En partenariat et avec le soutien

- du Département des affaires étrangères suisse (Accompagnement du XIII^{ème} Sommet, Agence Universitaire Francophone (AUF), Comité de pilotage des Etats généraux du Français en Francophonie).
- de l'Association des Amis de l'Université de Fribourg
- de la Francophonie



© **IIEDH** Droits d'auteur. La reproduction totale ou partielle, sur support numérique ou sur papier, de cet ouvrage pour usage personnel ou pédagogique est autorisée par la présente, sans frais ou sans qu'il soit nécessaire d'en faire une demande officielle, à condition que ces reproductions ne soient pas faites ou distribuées pour en tirer un bénéfice ou avantage commercial et que cet avis et la citation complète apparaissent à la première page des dites reproductions. Les droits d'auteur pour les éléments de cet ouvrage qui sont la propriété de personnes physiques ou morales autres que l'IIEDH doivent être respectés. Toute autre forme de reproduction, de republication, d'affichage sur serveurs électroniques et de redistribution à des listes d'abonnés doit faire l'objet d'une permission préalable expresse et/ou du paiement de certains frais.

DT Les Documents de travail de l'IIEDH, disponibles sur le site WEB, sont présentés pour susciter et recueillir toutes les critiques utiles, sous condition du respect du ©. En fonction des avis reçus et de l'avancée de la recherche, ils sont susceptibles d'être modifiés. La dernière version fait foi.

Sommaire

Thème et contexte	4
I. Introduction : les acteurs et les enjeux de la langue	
L'hospitalité par la langue ou la spécificité d'un droit culturel..... Patrice Meyer-Bisch	5
Le français et les langues partenaires: quelques enjeux en Francophonie	15
Laurent Gajo	
II. La langue des diversités et la diversité des langues	
Diversité des Langues et compétences linguistiques en Suisse	19
Walter Haas	
Pratiques interculturelles, pratiques plurilingues dans une communauté scientifique ?	23
Tania Ogay	
La recherche de l'universalité des droits humains dans la diversité des langues.....	26
Johanne Bouchard	
Les enjeux du Grenier à mots Kinyarwanda, après le génocide.....	33
Aisha Rahamatali	
III. Communauté politique multiple et référence à une langue	
La référence à une communauté politique par une langue hospitalière	36
Sandra Coulibaly Leroy	
Une langue hospitalière peut-elle favoriser le dialogue politique ?	41
Gilbert Casasus	
Réticences et accueil de la Suisse à l'égard de la Francophonie	44
Claude Hauser	
L'idéal de la Francophonie au nom de la diversité culturelle et linguistique	48
Caroline Bieger-Merkli	
IV. Acte final et propositions	
Le français et les langues partenaires, présentation des enjeux en Francophonie	54
Laurent Gajo	
Quelques propositions pour valoriser les partenariats linguistiques	56
Patrice Meyer-Bisch	

Thème et contexte

Thème

Il ne peut y avoir de démocratie, et donc de paix, sans que soit considéré le respect dû à la valeur médiatrice de la langue, de toutes les langues.

L'objectif n'est pas la défense du Français, mais celle de la diversité linguistique, en tant que richesse essentielle à l'intérieur de chaque communauté linguistique, aussi bien qu'entre les communautés.

La richesse des langues est une valeur culturelle, un capital, indispensable à la richesse du lien politique, capable d'unir en valorisant la diversité. Qu'advient-il quand une communauté politique très diverse par ses langues et par ses savoirs choisit, sans exclusive, une langue de communication et de référence pour exprimer et partager ses valeurs ? A quelles conditions une telle langue peut-elle être un instrument d'hospitalité politique ?

Contexte

Ce Document de Travail « L'hospitalité politique par la langue ? » est issu d'un atelier qui s'est déroulé à Fribourg le 1^{er} juillet 2010 dans le cadre des « Etats généraux du Français en Francophonie » (EGFF) et au sein du programme « en route vers le XIII^{ème} Sommet de la francophonie, Montreux, 22-24 octobre 2010. ¹ Ces Etats généraux ont été organisés par le Comité de pilotage des Etats généraux du Français en Francophonie, présidé par Laurent Gajo, Professeur à l'Université de Genève (Ecole de langue et de civilisation française) ²

¹ <http://www.francophoniemontreux2010.ch/front/home>

² www.unige.ch/lettres/elcf/Francophonie2010Etatsgeneraux.html

I. Introduction : les acteurs et les enjeux de la langue

L'hospitalité par la langue ou la spécificité d'un droit culturel

*Patrice Meyer-Bisch**

L'hospitalité passe par, et demeure dans, la langue qui est comme son enveloppe, une intimité offerte.¹ Est hospitalier, ou généreux, celui qui se sent assez riche pour donner. Tout en se sachant toujours pauvre à l'égard des richesses qu'il peut recevoir. L'hôte – celui qui invite comme celui qui est invité – prend le risque de la confiance : celle-ci s'apprend et se noue par les mots et les gestes réciproquement et intimement liés et éprouvés, dans la durée comme dans l'instant.

La langue en vie est généreuse de ce qu'elle porte, emporte et apporte, c'est un capital de réciprocité. Cette générosité peut alors être comprise comme une confiance dans la fécondité du don ; cela « vaut le coup » de donner car c'est aussi recevoir, et peut-être plus encore, la distinction n'étant plus nette. L'hospitalité généreuse s'apprend par l'expérience de la parole donnée et reçue d'autant plus féconde qu'elle est portée dans la demeure d'une langue riche de multiples espaces, mémoires et horizons de communication. Mais ces horizons restent loin, et cette générosité rend plus vulnérable encore à la douleur de ne pas pouvoir dire ce que l'on cherche encore et toujours à dire.

Matrice et passage

Une langue est une maison, plutôt un palais avec ses regroupements de pièces plus ou moins intimes et ses nombreuses dépendances et ateliers. Cette demeure peut être « maternelle », matrice de la venue au monde de la conscience, mais elle peut aussi être espace de migration, permettant d'aller vers d'autres et de les accueillir. *« Celui qui sait trouver asile dans une langue a trouvé un pays où être chez soi. Il en est l'habitant. Personne en vous expulsera jamais d'une langue. C'est comme ça. Et aucune loi n'y fera rien. J'en suis convaincue et heureuse. La liberté est là. Personne n'en tient de fichier. Quand je crée je participe. C'est ma façon. Créer requiert ma liberté d'être humain et la fonde. Je me bats. »*² Le droit à la langue, n'est pas qu'une liberté d'expression, c'est une liberté de vivre et d'habiter un monde qui a et produit du sens dans la durée, condition d'exercice de toutes ses libertés.

* IIEDH, Université de Fribourg.

¹ Cette introduction, d'abord été présentée à Fribourg, le 1^{er} juillet 2010, puis complétée par les résultats des discussions qui ont suivi, elle fut partiellement présentée à Villeurbanne, le 8 octobre, dans le cadre de la XVI^e Semaine de la langue française et de la francophonie, en partenariat avec la « caravane des dix mots » ; elle est à présent enrichie par les croisements de savoirs portés par celles et ceux qui y ont si bien témoigné de la force hospitalière des mots dans les situations les plus difficiles.

² Adaptation de « Comme on respire » de Jeanne Benameur dans le spectacle « Bulles d'Elles », une production *conciliabules*, mise en scène par Helen Ginier-Gillet. www.conciliabules.fr

Qu'elle soit maternelle ou non, toute langue apprise, cultivée au cours des rencontres et des lectures, a cette double fonction : *matrice et passage*. Il en va ainsi en général d'une maison, à la fois refuge intime et lieu d'accueil. La langue est espace de conscience intime ou *forum interne*, et de dialogue plus ou moins public ou *forum externe*. Plus encore, elle permet le passage permanent d'un for à un autre, leur fécondation mutuelle au principe de toutes les libertés. Une langue est une « œuvre culturelle » dans la profondeur de cette expression : ce qui retient et fait circuler du sens pour tous ceux qui peuvent l'habiter. Il s'agit surtout de perdre l'illusion de la neutralité d'une langue que l'on prétendrait au-delà des cultures, purement instrumentale. Les langues ne sont pas que des « véhicules », ce sont des lieux : des lieux d'habitation et de passage, des lieux de convivialité, d'apprentissage, d'interprétation, de remise en question réciproque et de création. Ces paroles en ces lieux ont également une écriture sociale et institutionnelle : qu'il s'agisse d'espaces de communication orale (rue, radio, école...) ou écrite (rue, presse, école, bibliothèques, instruments juridiques, internet...), il y faut des aménagements territoriaux et des structures institutionnelles qui organisent et orientent la communication. L'écriture est ainsi multiforme : linguistique, sociale, territoriale.

Dans la mesure où une langue est soigneusement utilisée et cultivée, elle est capacité d'habitation et d'hospitalité ; c'est un capital culturel, c'est aussi une capital culturelle. Elle est un capital approprié et incorporé, parce qu'elle est exprimée physiquement et qu'en retour elle façonne le corps et ses sens. C'est vrai aussi du « corps social » dont la « texture » se conjugue et se décline en d'innombrables séquences déterminant des sujets, des actions, des conjonctions et disjonctions, des temporalités et des localisations, des destinataires, des modes exprimant constats, soumissions, impératifs ou protestations, et d'innombrables compléments. La langue exprime et indique les distances : les éloignements, les proximités, les mouvements, les appartenances. Tous les fils avec lesquels chacun, personnellement et avec d'autres, tisse son identité au quotidien.

C'est pourquoi le droit à la langue est parmi les premiers droits culturels au sein des droits de l'homme : le droit à vivre, choisir, développer les diverses facettes de son identité tout au long de sa vie. L'identité, - ou rapport à autrui - est hospitalité dans la mesure où elle peut être bien vécue, librement développée, car elle est notre capacité de communiquer, de tisser des liens. Si ce n'est pas le cas, elle est enfermement.

Mais l'histoire n'est pas toujours si belle. L'imposition du français comme langue d'alphabétisation dans nombre de pays, notamment d'Afrique francophone, reste une violence, plus précisément une violation grave et durable de ce droit culturel : le droit de s'exprimer, et donc de lire et d'écrire dans la, ou les langues de son choix. L'aliénation de ce droit reste un handicap pour les capacités d'un grand nombre de personnes de participer pleinement à la vie culturelle et au développement démocratique. Cette humiliation imposée à ces victimes est parallèle à l'arrogance et à l'inculture de ceux qui considèrent ces langues comme « locales ». Comme si une langue, quelle que soit son étendue, pouvait être conçue sans ses territoires, comme si une territorialisation plus petite, ou plus complexe (c'est les cas des grandes langues africaines) enlevait quelque chose à la valeur d'une langue pour celles et ceux qui veulent continuer à l'habiter. Au contraire, toute culture démocratique se nourrit de diversité linguistique porteuse d'une grande richesse de savoirs, tout en développant la valeur de la, ou des, langues publiques. C'est en ce sens que toute langue mérite protection, en tant que demeure d'humanité, lieu original de communication. Même si la vie de cette œuvre culturelle est directement liée au nombre de ses locuteurs et qu'il n'est pas raisonnable de vouloir maintenir les plus petites en survie artificielle, il reste qu'elles sont précieuses et

méritent des efforts de protection et de conservation pour maintenir au maximum le trésor de la diversité et donc les libertés linguistiques.³

A présent que la diversité est portée par la communauté des pays ayant le français en partage, l'objectif du programme « Français et langues partenaires » n'est pas la défense du Français dans une perspective concurrentielle au détriment d'autres langues, même si la défense de ce territoire linguistique peut être un objectif légitime pour les locuteurs qui choisissent de se référer à cette langue en tant que vecteur de diversité culturelle ; on sait que la question est d'actualité dans les enceintes internationales. Le but est d'abord la valorisation de la diversité culturelle par le moyen de la diversité linguistique dans l'ensemble des domaines, notamment la communication, les sciences, les arts et le politique.

Une langue hospitalière

Une « langue hospitalière » est ici comprise comme un espace au sein duquel les interlocuteurs apprennent à vivre en cherchant les meilleures phrases, les meilleurs mots par l'échange et l'appropriation⁴. Cette langue n'est pas celle du matraquage, de la domination ou de la simplification maximale, celle qui empêche de réfléchir, c'est une langue voulue pour elle-même comme mode de convivialité. Elle est ainsi savante et riche en saveurs, (selon le doublet étymologique issu de *sapere*), y compris pour les personnes qui n'ont pas beaucoup lu dans les livres, car elle accompagne, prévient et interprète les gestes de la vie quotidienne aussi bien que ceux des grandes occasions. C'est un lieu et un creuset d'échange savant et savoureux entre des personnes interprétant des trésors linguistiques, mémoires accumulées de mille et une façons d'être au monde. Chaque domaine linguistique constitue ainsi un « *Wortschatz* », trésor de mots⁵ contenant autant de façons de dire et de vivre une présence aux choses, aux autres et à soi ; c'est un capital culturel pour les personnes qui *peuvent choisir* de s'y référer dans leurs différents espaces linguistiques, c'est une capitale culturelle pour celles qui peuvent s'y loger et y rencontrer une immense diversité.

La diversité intra- et inter- linguistique est la condition de toute richesse : elle ne concerne pas seulement le lien entre les langues, comme si chacune formait un *territoire clos*, mais elle se déploie à l'intérieur de chaque domaine linguistique. L'acte de communication est défini par un mixage permanent et, dans la mesure où il n'est pas enfermé par les stéréotypes, il est dialogue, interprétation et réadaptation interactives. *Toute langue est une grammaire de la diversité*, puisqu'elle tente d'articuler en mots et en phrases, des idées et des actions à géométries variables, afin de trouver, voire de créer, les « com – préhensions » (les façons de saisir ensemble), les gerbes de mots les plus adéquates. On peut ainsi répertorier les diversités :

- *externe*, entre les langues avec les enjeux d'importation et de traductions ;

³ Voir les programmes de l'UNESCO pour les langues en danger, Moseley, Christopher (ed.). 2010. *Atlas des langues en danger dans le monde*, 3ème édition, Paris, Editions UNESCO. Version en ligne : <http://www.unesco.org/culture/en/endangeredlanguages/atlas>

⁴ En son sens premier, la « langue hospitalière » peut être définie par sa capacité d'intégrer les mots – et les savoirs qu'ils portent – venus d'autres langues : « Ces milliers de mots voyageurs qui, au fil du temps, se sont installés dans la langue française ont emprunté pour parvenir jusqu'à nous des chemins divers, celui du commerce, celui du savoir ou encore celui de la tradition religieuse ou de la culture. » Marie Treps, *Le Français, une langue hospitalière*, in Malausséna et Sznicer (ss la dir. de), *Traversées francophones*, Genève, 2010, S. Hurter.

⁵ Voir notre programme « Grenier à mots ». Le « grenier à mots » est l'expression employée en langue *moore*, langue des mossis au Burkina Faso, pour transposer le terme de « dictionnaire ». Trois « greniers à mots » sont actuellement disponibles, d'autres sont en préparation. <http://www.unifr.ch/iiedh/fr/publications> dans ce document les contributions de Johanne Bouchard et Aisha Rahamatali.

- *interne*, au sein des langues ce qui constitue la vie de la langue en ses jeux d'interprétation et d'innovation, avec aussi les risques d'appauvrissement ;
- *interne /externe*, entre les communautés épistémiques, ou communautés de savoir : diversité des savoirs avec leurs mots voyageurs, à l'intérieur de chaque langage (artistique, technique, scientifique, religieuse,..., politique), et par les chemins de traverse puisque les langages spécialisés passent d'un domaine à l'autre avec leurs problèmes spécifiques de traduction.⁶

Tel est l'enjeu : favoriser les chemins de traverse, ceux qui permettent de récolter une diversité de conceptions, condition de toute créativité. La diversité permet la dialectique et donc l'exercice des libertés en apprentissage par le dialogue : il s'agit aussi bien de lien interpersonnel que du tissu social et démocratique. La langue est hospitalière aux différents domaines sociaux, sa généralité doit accueillir et organiser l'interaction entre les langages spécialisés. *Cette langue peut être dite « publique », car elle est la charpente de l'espace public*, au sens d'Habermas, la véritable *agora*, le cœur de la cité.

L'hospitalité politique et la maison démocratique

La richesse des langues est une valeur culturelle, un capital indispensable à la richesse du lien politique : en démocratie, le lien se fait en valorisant une diversité interactive (ce qui est la condition de toute richesse), et non en la réduisant en une langue unique, (celle du pouvoir dominant : politique, économique, ethnique ou religieux) ou à des espaces linguistiques seulement juxtaposés.

Plus précisément, la vitalité des langues se joue toujours aux frontières des diversités : contrairement au sens commun qui voudrait isoler chaque langue en une ère la plus homogène possible, si ce n'est géographique du moins logique, les langues démontrent que dans le domaine culturel, ce sont les frontières qui sont au centre, là où se jouent les identités. En particulier, n'est-ce pas dans la frontière entre le scientifique et le politique que se joue une authentique démocratie ? Si les frontières sont closes et en périphérie, les espaces et libertés d'interprétation se réduisent et les décisions sont soumises à l'arbitraire des pouvoirs et aux aléas des mouvements d'opinion. Si au contraire les « espaces frontières » sont au centre des débats, les décisions se prennent de la façon la plus ouverte et la mieux documentée, et donc de manière plus rationnelle.

Au niveau du principe démocratique, un peuple est constitué par l'échange régulier d'une langue publique⁷, même exprimée en diverses langues et langages avec les traductions nécessaires, à l'oral et à l'écrit. L'oral constitue la communication publique quotidienne, qui n'est légitime que dans la mesure où elle s'appuie sur l'écrit et le développe : les lois et les programmes.

⁶ La « langue » est généralement comprise comme l'« entité mère », comprenant des « langages » diversifiés en fonction des métiers, des usages de proximité ou des niveaux d'utilisation. Cette distinction a l'avantage de montrer la diversité linguistique interne. Je n'appuierai pas cette distinction par la suite, dans la mesure où la vertu hospitalière semble apte à caractériser toute la palette linguistique. Qui n'a pas senti l'émotion au contact et au seuil d'un langage technique, en réalité langue « courante » à travers les métiers et les régions, étonnamment proche des usages, apte à importer tout ce qui lui convient ? Cette émotion se refroidit quand elle se heurte aux enfermements, aux idiosyncrasies, aux usures.

⁷ Une langue « publique » peut être comprise comme une langue utilisée pour développer un espace de débat ouvert, parce que rationnel, ce n'est pas seulement une langue d'opinion, mais une langue animée par une volonté de réaliser une communauté de sens. Les personnes s'y expriment en se référant au jugement rationnel liant les différences. Voir la belle définition de Kant : « Par usage public de sa propre raison, j'entends l'usage qu'en fait quelqu'un à titre de *savant*, devant l'ensemble du public qui lit. » *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique. Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?* XI, IV, Traduction Lafitte, Paris, 200, Nathan.

Au niveau pratique, le quotidien d'une « démocratie forte » est fondé sur le croisement des savoirs, passant nécessairement par un croisement des langages (du technicien, du politicien, de l'économiste, de l'entrepreneur, du syndicaliste...) qui ne devraient pas se noyer en une langue molle : la recherche des médiations et traductions nécessaires est un art difficile qui met en jeu l'essentiel de chaque langage et de chaque langue. Il est clair qu'il ne peut y avoir de démocratie et donc de paix, sans que soit considéré le respect dû à la valeur médiatrice de la langue, de toutes les langues. L'hospitalité mutuelle concerne les disciplines et les personnes qui les portent.

L'essentiel est donc de reconsidérer la valeur de la diversité interne/externe des langues qui concourent à une unité politique. Soigner cette diversité, c'est soigner la paix, c'est-à-dire la capacité des uns et des autres de traiter leurs différences et leurs différends avec les mots, et donc les postures, les plus appropriés.

Cet objectif a l'avantage de placer le culturel au cœur du politique, démontrant que la démocratie n'est pas qu'un système procédural, mais une diversité de cultures politiques à entretenir, critiquer et développer. La prise en compte de cette diversité culturelle au cœur du politique, et en particulier au cœur des droits de l'homme par l'élucidation récente des droits culturels est, paradoxalement, la condition pour une meilleure compréhension des valeurs universelles qui sous-tendent les cultures démocratiques dans leur diversité. Tous les travaux actuels, dont le symbole politique fut l'adoption de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, le 3 septembre 2001, concourent à la constatation que l'universalité ne peut pas se développer malgré la diversité culturelle, mais au contraire en puisant dans son riche patrimoine.

C'est la reconnaissance de la richesse de ce capital – ou diversité culturelle accumulée et assumée – qui est ressource de paix. L'archéologie d'une langue montre non seulement les strates de ses emprunts et assimilations, mais aussi les chemins des migrants qui sont venus y greffer leurs mots voyageurs, porteurs de nouveauté. La connaissance de cette archéologie – comme peut-être de toute archéologie – est l'expérience de l'organisation d'une diversité culturelle qui, tout en empruntant aux aléas des flux et rencontres historiques, a abouti à une maison riche et hospitalière.⁸

Une langue peut-elle servir ses langues partenaires ?

Qu'advient-il quand une communauté politique très diverse par ses langues et par ses savoirs choisit, sans exclusive, une langue de communication et de référence pour exprimer et partager ses valeurs ? A quelles conditions une telle langue peut-elle être un instrument d'hospitalité politique ? La question du choix d'une ou plusieurs langues publiques et officielles se pose au niveau national et bien sûr à l'international. Certes, si le multilinguisme est une valeur essentielle qu'il faut continuer de développer par tous les moyens, sa réalisation rencontre des limites pratiques dans la communication. Une langue « publique » est une langue de communication constitutive d'un espace public, cela ne signifie pas qu'elle relègue d'autres langues à des rôles subalternes, soit par ce que certaines gardent une fonction dominante dans une région ou un secteur, soit que plusieurs langues publiques coexistent (Etats et Organisations plurilingues) soit encore s'entrecroisent.

C'est le cas de l'Organisation Internationale de la Francophonie, dont la langue française « en partage » signifie des réalités tellement différentes dans les espaces des nombreux pays représentés. Une langue internationale de grande diffusion n'est pas qu'une langue

⁸ Le musée de la langue portugaise à Sao Paulo offre cette expérience : il révèle, avec les moyens actuels, les strates latines ainsi que les emprunts aux langues indiennes et aux langues africaines venues avec les esclaves www.museudalinguaportuguesa.org.br .

instrumentale. Une langue est *politique* c'est-à-dire *publique* au sens plein du terme au niveau international comme au niveau national, quand elle abrite et instrumente un espace public riche de la diversité des langues, techniques, artistiques, littéraires et régionales, en interaction avec d'autres langues « étrangères » ou simplement autres. Il n'y a pas d'un côté des grandes langues publiques qui seraient dignes de cette fonction, comme l'arabe, l'anglais, l'espagnol, le portugais, l'allemand, le chinois ou le russe, et d'un autre côté des « langues locales », autrement dit des langues considérées comme fermées⁹. Une langue a nécessairement un territoire, plus ou moins international, plus ou moins entremêlé avec ses archipels. Si la France avait pu respecter la grandeur et la complexité des langues africaines, elle aurait eu une autre politique et elle serait aujourd'hui bien plus facteur de paix. Toutes ces langues sont transnationales et ouvrent des espaces publics qui doivent être respectés ; c'est une exigence de démocratie dans les relations internes et internationales.

Dans le soin porté à la qualité et à l'ouverture de la « maison francophone » comme une des « maisons culturelles et démocratiques » s'évalue ainsi la consistance politique d'une Organisation intergouvernementale fondée sur une langue publique hospitalière aux langues partenaires, soucieuse d'établir un lieu de brassage des paroles aptes à construire et entretenir des structures de développement démocratique, aptes à témoigner des souffrances et des espoirs les plus indicibles, aptes à formuler des réponses. Sans ce passage par la formulation de *réponses* précises et adaptées, les *responsabilités* sont aveugles, la langue elle-même est prétexte et lieu d'aveuglement.

Paix ou aliénation

Chacun peut décrire les réductions linguistiques qui accompagnent les usages d'une langue utilisée pour dominer. Les mécanismes de la *novlangue* sont connus par ceux qui la critiquent. Ils devraient être systématiquement désamorçés, car il s'agit de productions d'amalgames, d'oppositions duales qui exacerbent les peurs tout en offrant par contraste une sécurité uniforme. Parler et écrire est toujours difficile, car il faut trouver des mots pour dire l'intime de soi, par un intime de la langue en frontière poreuse entre le réel et l'imaginaire, le subi et le volontaire. Les mots, comme les relations grammaticales, ne s'offrent pas à chacun comme des produits finis, ce sont des outils souples, ambivalents et usés (usuels), portant une capacité toujours nouvelle qu'il faut apprendre à habiter. C'est pourquoi toute offre d'un « prêt à penser » est tentante pour tous les pouvoirs qui peuvent compter sur toutes celles et tous ceux qui, de fait et par divers mécanismes, consentent à ne pas « trop » penser.

Prendre soin d'une langue, c'est prendre soin des capacités de paix, car c'est exploiter cette unique richesse de connexions possibles, c'est croire que sa grammaire est un instrument de pensée et d'écriture sociales.

Considérer chaque mot comme une porte pouvant au besoin ouvrir et fermer sur soi et les autres, avec une face positive et une autre négative et beaucoup d'entre-deux d'entre-ouvertures, variant selon le texte ou le discours, en couloir, chambre ou corridor auquel il donne, ou ferme l'accès. Pour les pouvoirs, les mots, officiellement, ne sont pas ces « portes battantes » délicates, ni fermées ni ouvertes, car ils ont besoin de sécurités simplifiées, ils veulent les « mots-clés » pratiques pour la décision rapide, faciles à mettre en trousseau de programmes, en critères de qualité, faciles à traduire dans leurs administrations en mots-clés-de-bureau et de budget. La langue de bois donne à croire aux mots et aux portes fixes,

⁹ Voir l'ouvrage de Caroline Bieger-Merkli, consacré à la Lusophonie, et portant notamment sur la langue portugaise comme « clé de la construction interculturelle » : *La « communauté des pays de langue portugaise ». Un espace de coopération basé sur la langue ?* Torino, Paris, 2010, L'Harmattan (Lusitanica).

lesquelles cependant cachent des parois mouvantes au gré des opportunistes. La langue de bois a l'écorce dure, mais le cœur des concepts mous et corvéables à merci.¹⁰

Le double tranchant des mots face aux langues d'esquive

Prendre soin des langues, c'est chercher les critères d'authenticité. Curieusement, ceux qui croient savoir ne croient pas à la force des mots. Nous qui connaissons un tout petit peu notre pauvreté intellectuelle parce que nous avons eu la chance d'être habités par des textes dits, écrits, chantés, dansés, modelés ou dessinés et de les habiter, nous savons que nous avons besoin de forger les mots avec autant de puissance que les poètes, mais sans pouvoir nous fier autant à la magie symbolique des métaphores dont les mots sont cousus et recousus. Nous avons besoin d'habiter le *double tranchant* de chaque mot. Le *double tranchant* ne peut être façonné qu'à la lente forge du dialogue, du témoignage, de la contradiction et du travail du corps. En chaque mot comme en chaque geste et œuvre culturelle, se dessine toujours de façon plus ou moins forte, la dialectique inhérente à toute communication : accueil et refus, dur et tendre, haut et bas, éphémère et durable,... toutes ces exigences opposées qui ne se neutralisent pas mais se renforcent en face à face et en multiples ré pondances.

Le soin de la langue implique *a contrario* de dénoncer, de « des-énoncer », les mots pleins parce qu'ils ont esquivé les dialectiques de sorte qu'ils sont en réalité fermés à l'interprétation et donc dépourvus de sens. Ils servent de pièces de bois dans une langue affadie pour faire croire qu'il n'y a plus rien à penser dans ce domaine déjà dit ; *ils servent d'épouvantails pour dévier nos contradictions tues*. Ce sont des mots et des phrases « esquives ». Outre la perte de dynamique des mots due à l'usure de la langue quand elle n'est plus travaillée et sert seulement à communiquer du connu, je voudrais ici évoquer, parmi beaucoup d'autres sans doute, quelques caractéristiques des usages violents et pervers (puisqu'ils nient l'altérité) qui solidifient les langues binaires, ou de bois, lesquelles deviennent parfois des langues de plomb ou de fer quand elles taisent et justifient les violations des droits de l'homme ; les droits culturels sont ici en première ligne.

On peut ainsi indiquer ce qui ressemble à des critères d'authenticité (une langue qui dit la source des mots et tente d'atteindre ses interlocuteurs au plus près de leurs libertés de jugement) et d'inauthenticité, des langues convenues, langues de bois, langues d'esquives, voire langues mensongères.

Les notions relatives érigées en absolus. Cette caractéristique est commune aux « mots de bois ». Revendiquer « la différence » en esquivant son complément nécessaire (différent par rapport à qui et à quoi ?) n'est pas anodin, car cela revient à une prétention auto-justifiée, inscrite, par exemple, dans une logique minorité – majorité, une logique réactive disait Nietzsche, qui s'affirme en niant l'autre, alors même que ce dernier n'est pas nommé car il est supposé assez connu. La différence hypostasiée est une violence faite à la diversité, cette situation où les distinctions s'entrecroisent de multiples façons. Il en va de même de cet « Occident » et de sa prétendue « civilisation occidentale » qui se trouve dépourvu de son Orient : qu'est-ce que ce pôle géographique extrait de son autre correctement défini ? Que peut signifier cet amalgame utilisé aussi bien en version Nord-Sud devenue indépendante de toute logique géographique ? Cela occulte les pauvretés en pays riches et les richesses en pays pauvres, et que la question prioritaire n'est pas entre groupes de pays, voire entre pays, mais entre riches et pauvres dans l'extrême diversité des situations et des mécanismes

¹⁰ Pour une étude détaillée de la diversité des usages que recouvre l'expression de « langue de bois », voir le Numéro de la Revue Hermès n° 58, janvier 2011, *Les langues de bois*, coordonné par Joanna Nowicki, Michaël Oustinoff et Anne-Marie Chartier. Leur point commun est de « figer l'imagination et de rendre illusoire la liberté d'expression individuelle » (texte de présentation).

d'exploitation et d'accaparement. Il en va de même des amalgames sous étiquette culturelle (le monde arabo-musulman, par ex.), comme s'il y avait une unité entre tous ces pays plus forte que leur diversité, cette image construite est en réalité fort pratique pour justifier des propos d'exclusion et d'auto-justification. Se défaire de ces isolats aveuglants qui cachent des négativités mal dites par amalgames, c'est délégitimer le clash des civilisations aussi bien que celui du dialogue des cultures ; c'est défaire l'arrogance supérieure des uns et la révolte des autres. C'est déconstruire la langue meurtrière. La réalité est la diversité mille fois imbriquée des milieux culturels : place aux libertés personnelles, aux constructions sociales et à la reconnaissance de leurs bricolages.

Il est possible, cependant de tracer un itinéraire classique d'usure des mots qui de l'abstraction paresseuse conduit par étapes à la falsification

- a) *Les verbes remplacés par les substantifs ou les abstractions paresseuses.* Il semble que les mots des langues de bois sont souvent des substantifs, masquant leurs verbes, les actions que dit une langue vivante ; ces déplacements sont très utilisés dans la fabrique du socialement correct. La *liberté* proclamée en abstraction n'a de sens que pour celui qui sait la traduire en son « verbe », en ses différentes modes (se libérer et libérer) traduits, certes en substantifs, mais de résultats, ceux qui indiquent les actions : des expériences de *libérations*. Celui-là, cette femme, cet homme, voire ce peuple, qui sont témoins ou acteurs ne peuvent plus se « payer de mots ». Pour soigner la langue, pour lutter contre son *usure*, cette forte entropie qui la rend médiocre et vulgaire, instrumentalisable à merci, il faut sans doute revaloriser ses verbes car *une langue est d'abord une action qui relie des actions*. Les sujets et compléments sont entre les verbes, sont positionnés par les verbes dans une langue et ses langages qui cherchent à dire la complexité, qui pistent les chemins entre le for interne et le for externe, qui bousculent les mots usuels pour leur faire « rendre » leur capacité d'exprimer une présence et une relation *singulières*. Pister jusqu'à la source de ce que l'on cherche à dire, de façon à ce que l'interlocuteur soit touché dans sa propre quête de cette authenticité, même et autre. Là est la force du verbe réconciliant diversité et universalité dans la singularité de chaque usage. Simplement dit, le verbe est rencontre sociale, évoquant objets, êtres de l'environnement, personnes, en convoquant les mémoires à disposition. Le verbe de la langue vivante appelle ; le mot inerte des langues de bois, ou le « mot de bois » des langues convenues, prétend répondre en clôturant la question ; il fait taire en esquivant les diversités. Bien sûr, la langue de bois a aussi ses verbes, mais leur usage est plus grossier, leurs sens, leurs temps, leurs modes et leurs conjugaisons sont réduits.
- b) *L'abus du singulier* forme souvent un second niveau de déréalisation. « La liberté », tout le monde est pour, cela n'engage à rien de précis ; mais « les libertés », c'est plus complexe, plus concret : cela implique des choix délicats et des engagements, il convient de déceler les interdépendances entre des libertés concrètes. Les « conditions de libération » (l'action par le verbe est ainsi restaurée), c'est encore plus fort, et seule l'idée forte peut être porteuse de stratégie. De même « la pauvreté » se donne comme synonyme de « la rareté », ou du moins sa conséquence, et apparaît donc principalement comme une donnée quantitative. Mais comment expliquer le fait qu'il y a injustice et que certains ont trop et que ce gaspillage de ressource avec ses cloisonnements est intolérable ? L'abstraction au singulier implique qu'il n'y a qu'une alternative : son contraire, avec éventuellement des compromis : la richesse comprise dans la même réduction, quantitative. La palette des mots est réduite à la logique binaire de l'inclus ou de l'exclu. Tout autre est l'acte fondamental qui consiste à nommer et évoquer, interpellant ainsi celles et ceux qui habitent une langue. L'abstraction philosophique abstrait elle aussi de la diversité et de ses pluriels, mais elle ne les ignore pas, elle cherche à les inclure, elle les « appelle ». L'abstraction philosophique est un effort, un arrachement ; l'abstraction paresseuse est une réduction, un

oubli de la diversité. La première ne se prend pas pour une dénomination directe de la réalité, elle se sait construite et relative, tant il est difficile et toujours incertain de chercher à dire l'essentiel. Evoquer « la liberté » pour Eluard, ou pour un résistant qui vit l'importance d'une culture politique, c'est évoquer un idéal concret et nécessaire dont il ne peut connaître toutes les voies de réalisation, de libération, il en sait seulement la nécessité, le verbe. C'est une multitude de chemins possibles au sein desquels il est difficile de tracer un itinéraire. Ce ne sera jamais une situation acquise comme celle qui tranquillise le consommateur de mots-clés.

- c) *Les négations sans contenu* forment souvent un troisième niveau de déréalisation permettant la construction des leurres politiques. Il en va ainsi de la « transparence », ou négation des obstacles ou parois d'information. Mais la transparence ne peut être légitimement revendiquée qu'en ce qui concerne les procédures de comptabilité, et celles de décisions ou de démonstration, bref ce qui « doit » être montré, publié. Mais qui peut prétendre qu'une personne, une communauté, une entreprise, un Etat, puisse être transparent, alors que l'information possible est de nature infinie, mal connue, mal maîtrisée, et relève en bonne part aussi de sphères distinctes, dont certaines sont à protéger (sphère privée, secrets professionnels, obligations de réserve) ? Il est bien plus exigeant de prôner un verbe à double tranchant, un verbe - charnière : l'action d'information « adéquate », celle qui est nécessaire pour exercer des actes libres. Mais c'est plus difficile à définir, car cette action – l'information – est un lien entre plusieurs actions. Il en va de même de la pauvreté, décrite plus haut, en tant que négation de richesse, donnant à croire que chacun sait ce qu'est la richesse, une accumulation de biens. Dans le même ordre encore, une « minorité » pour désigner une communauté culturelle par le seul rapport quantitatif : le message, même sous prétexte de la protéger, est ainsi perverti. Il contribue paradoxalement, en montrant une exception, à justifier la légitimité de la « règle majoritaire » (il est normal que la majorité commande), et il présente les minoritaires comme des mineurs à protéger... par condescendance, alors que leur existence et leurs revendications, contestent au cœur le monoculturalisme et ses mensonges. La revendication de valeurs positives, justifiées par elles-mêmes et non en voie réactive, oblige ceux qui ne savent se qualifier eux-mêmes que par leur rapport majoritaire, à reconnaître leur incompétence face à la diversité culturelle. Celle-ci est pourtant le premier patrimoine commun, la source de fiertés partagées et donc de paix.
- d) *Les doubles négations achèvent l'aliénation de la langue.* Elles ne disent rien par définition : la « lutte contre la pauvreté » indique qu'on va lutter contre une absence, ce qui sous-entend qu'on sait très bien ce qu'est la pauvreté comme envers de « la » richesse. Ce n'est pas vrai et est de surcroît injurieux pour celui qui aurait le droit de dire et de choisir quelles valeurs et quels soutiens, et lesquelles de ses capacités, il veut développer. Remontons cette chaîne de stérilisation, cela donne : « lutte contre la pauvreté », la double négation justifie l'abstraction au singulier « la pauvreté », laquelle cache le verbe exprimant une relation réaliste d'une personne ou un groupe en « situation d'appauvrissement » (la pauvreté n'est pas un état de départ, mais le résultat de violations) ; le verbe lui-même appelant le pluriel, les situations d'appauvrissement s'analysent chaque fois comme des discriminations multiples: des femmes et des hommes oubliés, violentés, parce qu'ils sont ceci ou cela (paysans, noirs, minoritaires, malades, âgés ou jeunes, d'une autre religion, d'un autre parti...). La pauvreté apparaît comme un vide à remplir, alors qu'il s'agit d'une *action violente et durable d'appauvrissement*. Il faut la déceler pour ce qu'elle est : des crimes perpétrés de façon continue en toute impunité et en large indifférence. La même construction d'un leurre politique se reconnaît dans l'expression de « lutte contre la violence » ou contre le terrorisme, qui donne à croire que la violence est une excroissance à éradiquer, pire, un être pervers à éliminer : le négatif a

été positivé, réifié. Il s'agit au contraire d'un ensemble déviances dont il faut aller interpréter la généalogie pour pouvoir tenter une résilience, déceler les forces positives. Ce renversement de perspective est difficile et ultrasensible, il implique une conversion à la complexité et à la possibilité d'un engagement susceptible de détruire les positions acquises. Les bien pensants et les bien agissants doivent d'abord avouer leur ignorance, les exterminateurs se désarmer en pleine crise et ceux qui se croient non violents et pacifiques accepter le risque de très mauvaises surprises sur quelques causes de violences qui viennent de leurs propres pratiques. Pires sont donc les substantifs qui désignent des maux à combattre et à éradiquer, esquivant les actions de remise en question de recherche des ressources cachées chez les « pauvres » et les « terroristes ». Cette langue-là n'est pas seulement de bois, elle est de fer et sent la poudre, les prisons et les taudis.

Le *tranchant des mots*, c'est leur verbe dur ou délicat avec tellement de nuances, c'est notre gestuelle d'hospitalité, c'est l'expérience mille fois renouvelée de leur pauvreté tout autant que de leur aptitude à provoquer des correspondances, des communications insoupçonnées, des promesses tenues. Imagé autrement, chaque mot ou chaque phrase, comme chaque geste, est une coupe à offrir, une pièce à habiter, meubler, ouvrir et fermer au quotidien, un lieu où se joue la difficile générosité des relations, *c'est un corps prêté*.

Le français et les langues partenaires: quelques enjeux en Francophonie

*Laurent Gajo**

La Francophonie, ses opérateurs, ses actions ne peuvent plus promouvoir le seul français sans se placer dans une perspective plurilingue et interculturelle. Ceci tient à trois raisons au moins :

- la promotion d'une langue active le plus souvent un réflexe de mise en concurrence et, sur le marché linguistique, le français n'occupe plus la position d'une langue hypercentrale (Calvet, 1997) ;
- le français, tout comme d'autres langues d'extension internationale, progresse surtout en tant que langue seconde ou étrangère (L2), ou plus encore comme troisième langue (L3), ce qui en fait une langue en contact ;
- la Francophonie définit sa mission en termes de coopération avec différentes aires politiques, géographiques, culturelles et linguistiques.

Dans cette perspective, le français entre en partenariat et non en concurrence ou, pire encore, en conflit avec les autres langues. Ceci exige toutefois une régulation à plusieurs niveaux et ne manque pas d'engendrer des discours et/ou des comportements parfois contradictoires, les rapports entre langues et cultures ne se définissant jamais sur un pur angélisme.

Francophonie, francophonie et diversité

On a coutume de distinguer entre Francophonie et francophonie, cette nuance étant propre au monde francophone est très riche en significations (voir Gajo, 2010). Aux deux niveaux se pose et se traite la question de la diversité ou du contact.

La Francophonie correspond à un ensemble géopolitique regroupé autour de certaines valeurs et géré par des instances internationales ou intergouvernementales, dont l'opérateur majeur au niveau politique est l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). L'action porte avant tout sur les valeurs démocratiques et écologiques, la préservation de l'intégrité des individus et des peuples dans leur diversité, l'éducation comme vecteur de développement et de paix. Le français intervient de manière indirecte et symbolique dans cette perspective : indirecte car, en tant que langue, il incarne une part de patrimoine culturel à considérer ; symbolique car, en tant que langue des Lumières et de la Révolution, il représente l'Etat de droit et une forme d'épanouissement des sociétés. En même temps, il faut bien remarquer que la constitution de l'Etat-nation français et l'Education nationale ont engendré une négation de la diversité linguistique pourtant vive dans le pays. On pensera notamment aux langues régionales, qui font toutefois depuis une dizaine d'années l'objet d'une certaine reconnaissance, témoin la mutation de la Délégation générale à la langue française (DGLF) en Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). De même, dans l'espace francophone, la promotion du français s'est longtemps faite sans considération véritable et effective pour la diversité linguistique et culturelle. Aujourd'hui, le discours est

* Comité scientifique AUF, Université de Genève.

autre, sans doute à cause de (ou grâce à) l'hégémonie grandissante de l'anglais, qui montre la mesure du risque social que comporte la globalisation et l'uniformité.

La francophonie sans majuscule, elle, correspond à la communauté des locuteurs du français, dits « francophones », les Francophones de la première acception pouvant être « franco-aphones » (Chaudenson, 2006). Cette dernière notion, sans doute pratique, peut en engendrer d'autres, plus discutables, comme celles de francophones occasionnels ou partiels. A-t-on vraiment pris la peine de définir ce qu'est un locuteur du français, ce qui suppose d'avoir une idée claire de ce qu'est un « locuteur », le « français » et la relation entre les deux ? La relation entre une personne et une langue peut s'envisager en termes de maîtrise, de compétence ou d'utilisation. Nous ne pouvons pas discuter ces notions très complexes ici, mais ne voulons pas réduire le francophone à un locuteur natif – cette notion posant elle-même problème – du français ni même à celui qui l'utiliserait avec une certaine intensité et à un certain niveau de maîtrise. La condition minimale nous semble être que les locuteurs de l'espace francophone ont à se situer par rapport au français. Cette langue, dans bien des cas, va servir d'outil d'intercompréhension large. En même temps, elle va très souvent entrer en contact avec d'autres en tant que L2 ou L3. Ces contacts sont de plus en plus reconnus et même exploités. On passe ainsi d'une perspective linguistique à une perspective interlinguistique ouvrant vers des univers de pratiques relativement nouveaux. Un exemple se trouve dans la notion de romanophonie, qui regroupe les locuteurs de langues voisines et qui veut les aider à développer une prise de conscience de leur proximité (identité) et des stratégies d'intercommunication facilitée (pratiques). Est-ce que la *romanophonie* deviendra un jour une *Romanophonie* ?

Trois niveaux d'appréhension du partenariat linguistique et culturel

On l'aura compris, la f/Francophonie concerne aussi bien la collectivité que l'individu. De manière générale, les langues et les cultures peuvent être appréhendées aux deux niveaux, tout comme la question du contact de langues et du plurilinguisme.

Au niveau collectif (macro), les enjeux du plurilinguisme s'envisagent en termes de diversité. On pourra ainsi tenter de mesurer la diversité linguistique présente sur un territoire. S'il y a une certaine objectivité à ce genre de démarches, recenser les langues repose sur une reconnaissance de celles-ci et, préalablement, sur leur identification en tant que langue. Ainsi, le nom d'une langue revêt une importance capitale du point de vue des forces en place dans ou sur une communauté. Par exemple, doit-on parler de serbe et de croate ou de serbocroate ? La Francophonie ne sous-estime pas ces questions de politique linguistique et fonctionne parfois comme un de ses acteurs. Défendre la diversité exige une attention à toute la diversité, les langues pouvant être officielles, nationales, régionales, patrimoniales et se présenter sous forme de dialectes ou de variétés. Sur ce dernier aspect, il faut souligner l'intérêt qu'il y a, dans le monde francophone, à parler *des* français plutôt que *du* français, avec l'idée d'une norme plurielle et polycentrique. Les pays francophones affichant une faible diversité linguistique sont rares, et les contacts réguliers et étroits entre langues sur un territoire donné amènent des « touches » particulières, aujourd'hui considérées comme des richesses plutôt que comme des scories.

Au niveau individuel (micro), les enjeux du plurilinguisme s'envisagent en termes d'identité. Le francophone, très souvent bi-plurilingue, s'interrogera sur son identité, ceci en rapport avec d'autres francophones et des non-francophones. Sera-t-il d'abord interpellé en tant que citoyen, que locuteur, qu'apprenant, que sympathisant ? Se déclarera-t-il volontiers « francophone » si le français est sa L2 ou sa L3 (voir ci-dessus) ? Une prise au sérieux des deux acceptions de « f/Francophonie », avec et sans majuscule, ne manque pas de

problématiser la définition de l'individu francophone. D'un point de vue scientifique, cet individu peut compter sur un répertoire pluriel, fait de l'expérience de plusieurs langues et cultures. Mais ce répertoire est-il considéré comme une ressource ? Assez souvent, on fera remarquer à un bi-plurilingue que le contact entre ses langues et ses cultures peut engendrer des problèmes, des confusions, toutes sortes d'imperfections. Ces hétéroreprésentations pourront avoir un effet sur la façon dont le bi-plurilingue va percevoir son identité et ses compétences. Il peinera à se définir comme francophone si son répertoire n'est pas assez développé en français et, par voie de conséquence, il ne revendiquera pas son bi-plurilinguisme, comme dans l'extrait suivant, tiré d'un entretien mené avec les parents d'élèves en Suisse :

[...] par exemple moi je me considère pas bilingue . pourquoi parce que . bon [...] on est de nationalité turque [...] bon le français j'écris aussi heu je je lis aussi en effet . déjà par rapport au travail que je fais je suis obligé . mais heu par rapport à des certaines astuces du français ou heu de de de certaines erreurs que je fais je me considère pas bilingue (FNS-CLA-repr)

A ce point de vue peut se substituer une vision plus intégrative de l'identité et, plutôt que de dire que la Francophonie est l'ensemble des pays qui ont le français en partage, on affirmera que les francophones sont l'ensemble des citoyens-locuteurs qui ont le plurilinguisme en partage.

Entre ces deux niveaux s'en insère un troisième, impliquant les institutions (méso). Les institutions publiques, en particulier, ont pour objectif de servir la collectivité tout en répondant aux besoins des individus. Quand elles prennent en compte la diversité linguistique et culturelle, c'est dans un processus à double sens :

- amener la diversité collective au plus près des pratiques de l'individu et, d'abord, de sa conscience linguistique et culturelle ;
- faire du plurilinguisme de l'individu une richesse collective, dans un mouvement de reconnaissance de l'hétérogénéité des communautés.

Ce double processus alimente des projets de diversification, notamment dans le système éducatif. Au niveau européen, on parle de plus en plus de didactique du plurilinguisme ou d'approches plurielles (Moore, 2006 ; Candelier, 2008). On pourra y ranger des approches qui travaillent sur et/ou avec le contact de langues, en partant du principe qu'apprendre une L2 revient à construire du bi-plurilinguisme, et qu'enseigner une L2 contribue à cette construction et s'appuie sur le bi-plurilinguisme comme ressource (Gajo, 2009). Prenons deux exemples : la didactique des langues voisines et l'enseignement bilingue. La première active les processus d'intercompréhension, notamment à l'écrit, entre langues de la même famille, notamment les langues romanes (Escudé & Janin, 2010). On encourage ainsi l'apprenant à rapprocher les langues, à en exploiter le contact et la relative proximité. Lors d'un entretien avec des élèves de filières bilingues en Pologne, nous avons remarqué une prise de conscience autour de cet argument interlinguistique :

L'étude du français aide à apprendre les autres langues, que ce soit l'espagnol ou l'anglais, pour les similarités que l'on rencontre (EvalPol05)

L'enseignement bilingue, de son côté, se sert d'une L2 au moins pour dispenser tout ou partie du programme scolaire. On pourra ainsi étudier, dans un lycée moldave, les mathématiques en français. Là aussi, le travail en deux langues stimule des rapprochements, des contrastes qui légitiment le bi-plurilinguisme et en font un instrument d'apprentissage, qui va même au-delà de la seule dimension linguistique. Reprenons nos filières bilingues polonaises, cette fois à travers les propos d'un enseignant :

C'est très intéressant d'enseigner l'histoire en passant d'un point de vue à l'autre, par exemple l'histoire de la seconde guerre mondiale du point de vue français et polonais (EvalPol05)

La confrontation des points de vue par l'usage des langues représente un enjeu sociopédagogique majeur amplement soutenu par les opérateurs francophones. Si l'on pense à TV5, on comprend comment les médias aussi peuvent travailler dans une perspective de contact et de diversité. Le sous-titrage disponible dans plus de dix langues en est une illustration, tout comme les nombreuses ressources didactiques offertes sur le site de cet opérateur.

Partenariat linguistique, plurilinguisme et mondialisation

A tous les niveaux d'analyse et d'action, la Francophonie tente d'adopter une posture plurielle : « le français et les autres langues », « le français dans le cadre de la diversité », « le français dans la perspective du plurilinguisme ». Dans cette dialectique, le français apparaît tantôt comme la langue qui suffit (pour les francophones « natifs »), tantôt comme celle qui ne suffit pas (pour les autres francophones). Se pose alors une question : quand la langue vient à manquer pour les natifs monolingues, d'où vient l'appel à la diversité ? N'est-ce pas le plus souvent le fait de la langue hégémonique ? Si le luxe du monolingue relève d'une langue à pouvoir (dont peut se targuer encore le français), un répertoire plurilingue offre des ressources majeures aux niveaux cognitif, social et professionnel. Cependant, pour sortir du monolingue, quel plurilinguisme valoriser ? Celui qui ne mènerait que vers la langue hégémonique, vecteur principal de la globalisation ?

La Francophonie, sans ignorer le rôle de l'anglais et d'autres langues à fort potentiel international, veut et doit défendre un point de vue différent sur la *globalisation*, qui serait à trouver dans la *mondialisation*. Cette notion, en décalage par rapport à son équivalent dérivé de l'anglais, envisage l'ouverture aux autres et la circulation entre les communautés comme des occasions de confrontation et d'enrichissement. Il ne s'agit pas, sous prétexte de se comprendre à tout prix (et à toute vitesse), de choisir un médium unique de communication et un lissage culturel. Si la globalisation tend à chercher l'uniformité, la mondialisation tend à découvrir l'hétérogénéité. Ainsi, la Francophonie partenaire de l'hétérogénéité devrait faire toute sa place au francophone plurilingue. Cela se vérifie de plus en plus, notamment dans les statistiques évoquant régulièrement l'évolution du nombre de francophones dans le monde. Mais s'agit-il, dans ce cas-là, d'un témoignage d'hospitalité par le français ou d'une propagande pour le français ?

Bibliographie

Calvet, L.-J. (1999). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris: Hachette Littératures, Pluriel.

Candelier, M. (2008). Approches plurielles, didactiques du plurilinguisme: le même et l'autre. *Cahiers de l'ACEDLE* 5/1, 65-90.

Chaudenson, R. (2006). *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*. L'Harmattan.

Gajo, L. (2009). De la DNL à la DdNL : principes de classe et formation des enseignants. *Les langues modernes* 4-2009.

Gajo, L. (2010). Francophonie, plurilinguisme et éducation. In Sznicer, G. & Malausséna, K. (éds), *Traversées francophones*. Genève : Suzanne Hurter.

Moore, D. (2006). *Plurilinguismes et Ecole*. Paris : Didier, coll. LAL.

II. La langue des diversités et la diversité des langues

Diversité des Langues et compétences linguistiques en Suisse

Walter Haas*

Il n'existe pratiquement aucun pays au monde dont les habitants ne parleraient pas plusieurs langues. En France, par exemple, on compte au moins six langues *autochtones* – c'est à dire des langues parlées dans le pays depuis toujours, ou au moins depuis plus de mille ans. La Suisse n'est donc pas, à cet égard, un cas à part. La particularité de ce pays tient du fait que quatre langues sont officiellement reconnues comme langues nationales : trois d'entre elles le sont pleinement, la quatrième mais avec certaines restrictions, au vu de sa petite taille. Cela veut dire par exemple que les lois de l'Etat central sont non seulement publiées dans les trois langues officielles, mais que les trois textes font également foi.

Si les dispositions légales sont claires, la réalité est beaucoup plus compliquée. On note tout d'abord une disproportion très nette entre le nombre de locuteurs des quatre langues nationales: 70% de la population suisse parle l'allemand, 22% le français, 7% l'italien et 1% un des nombreux dialectes romanches. Dans ces conditions, il devient assez difficile de réaliser l'égalité des langues. Si, en plus, nous tenons compte du fait que la Suisse est un des pays européens avec le taux de personnes étrangères le plus élevé, nous pouvons facilement supposer qu'un grand nombre de personnes étrangères ne jouissent pas des mêmes droits linguistiques que les citoyens suisses – et cela dans un pays qui aime se considérer comme modèle.

Si la Suisse est plurilingue, il n'en est pas de même pour ses habitants. Il est vrai que la nation Suisse ne se fonde pas sur une langue : chaque langue autochtone a son propre territoire dans lequel elle est largement majoritaire. Il ne faut donc pas être plurilingue pour être Suisse. En revanche, le fonctionnement de l'Etat comme celui de l'économie dépend de médiateurs linguistiques, c'est-à-dire de personnes plurilingues qui parlent plusieurs langues nationales. L'enseignement des langues a donc depuis toujours joué un rôle important dans l'école Suisse. Mais c'est exactement cette longue tradition qui pourrait entraver des innovations didactiques nécessaires dans un environnement social et économique considérablement modifié. La langue de l'école est aujourd'hui une langue étrangère pour les enfants issus de l'immigration. D'autres langues, comme l'anglais, deviennent indispensables, mais leur apprentissage à l'école concurrence celui des langues nationales. Cela est un problème inconnu des pays qui se croient unilingues.

Au vu de cette situation, le gouvernement suisse a chargé le Fond National Suisse de Recherche de réaliser un programme de recherche intitulé « Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse » (PNR 56)¹. Les programmes nationaux de recherche

* Departement für Germanistik, Universität de Fribourg, responsable du Programme de Recherche 56 du Fonds National de Recherche.

www.pnr56.ch Le descriptif est le suivant : « La politique suisse en matière de langues a pour but, d'une part, de renforcer la compréhension entre les différents groupes linguistiques et, d'autre part, de contribuer à la

sont censés contribuer à trouver des solutions aux grands problèmes actuels. Il s'agit d'entreprises de recherche orientées vers un objectif commun, défini par le gouvernement. Toutefois, les chercheurs intéressés formulent eux-mêmes les projets concrets à réaliser au sein d'un tel programme. Le choix des thèmes par les chercheurs est donc aussi en soi significatif de l'état mental de la société plurilingue et pourrait former à son tour l'objectif d'une recherche sociologique.

Je ne souhaite pas énumérer les 26 projets retenus au sein de notre programme, je citerai une des recherches ayant réalisé une enquête représentative sur les compétences linguistiques des habitants et sur l'utilisation qu'ils font de leurs langues. L'enquête a constaté que la population suisse a déjà atteint l'objectif formulé par la Commission Européenne en 2005, à savoir d'avoir des "*practical skills in at least two languages in addition to his or her mother tongue*" (European Commission 2005 : 4). La majorité des projets du programme 56 s'est tout de même intéressée à l'enseignement des langues, considéré comme le principal défi d'une nation plurilingue.

J'aimerais mettre en relief quelques résultats relatifs aux projets impliquant le français en tant que langue étrangère (L2). En Suisse, les cantons sont responsables de l'instruction publique. Après plusieurs années de discussions soutenues, nous avons aujourd'hui trouvé un consensus : celui d'introduire au moins deux langues étrangères "au plus tard jusqu'à la cinquième année de scolarité". Parmi ces langues, au moins une doit être une langue nationale.

Vous voyez tout de suite les problèmes posés par ce concept général:

- Quel est l'âge idéal pour commencer l'enseignement des langues?
- Est-ce que deux langues ne sont pas trop, en particulier pour les enfants en difficulté scolaire?
- Est-ce que l'apprentissage d'une langue étrangère ne nuit pas à l'apprentissage de la langue de l'école (autrefois: "langue maternelle")?
- Etant admis qu'une des langues étrangères doit être une langue nationale, quelle est, parmi les trois autres langues nationales, celle qui doit être choisie?
- Etant admis aussi que deux langues étrangères doivent être apprises, par laquelle devons-nous commencer?

A ces questions de principes s'ajoutent des questions de didactologie. L'apprentissage de la langue étrangère par l'enseignement d'une branche (par exemple enseigner le français aux germanophones par l'enseignement de l'histoire) (*content and language integrated learning-CLIL*) est très discuté. Toutes ces questions ont été abordées par des projets de notre programme.

Le choix de la langue nationale à apprendre ne posait que peu de problèmes: les cantons romands ont choisi l'allemand, les cantons alémaniques et le Tessin le français. La deuxième langue étrangère à apprendre obligatoirement est l'anglais. Et cela aggrave un problème qui existait déjà auparavant : il ne reste plus de place dans l'enseignement pour la troisième langue nationale, ce qui mène à l'expulsion quasi complète de l'italien et du romanche à l'école. Un des projets les plus originaux de notre programme de recherche avait précisément pour but de développer un cours ultrarapide et ultra fondamental d'italien pour les écoles, afin

construction identitaire des individus dans ses dimensions linguistiques, ainsi qu'au développement de leur compétence en langues première et autres. Le PNR 56 a pour visée de poser les fondements scientifiques de cette politique. Il comporte trois composantes majeures : la clarification des conditions juridiques et politiques d'une action en matière de politique des langues, le progrès des connaissances relatives au développement de la compétence en langues et de la capacité à communiquer, et l'examen des relations complexes entre langues et constitution de l'identité individuelle. »

de donner aux enfants l'occasion de faire connaissance avec cette langue nationale défavorisée et d'éveiller leur intérêt.

Après avoir choisi les deuxièmes langues à enseigner à l'école primaire, il est nécessaire de définir leur ordre: commence-t-on par la langue nationale ou par l'anglais ? Les Suisses n'étaient pas capables de se mettre d'accord sur cette question. Sous l'influence de Zurich, la plus grande partie de la Suisse alémanique a décidé d'introduire l'anglais comme première langue étrangère. Seuls les cantons ayant une frontière commune avec la Suisse romande ont choisi le français. Les cantons francophones ont par contre, de leur côté, tous choisis l'allemand.

Un des projets de notre programme a montré que l'allemand est sans doute une langue très importante pour le succès professionnel des Romands. Le choix des autorités comme première L2 à enseigner peut donc être jugé raisonnable et même courageux, étant donné que le prestige de l'anglais en Suisse romande est nettement plus élevé que celui de l'allemand. Ce choix est aussi le reflet de la position minoritaire du français en Suisse: Il est difficile pour un romand de jouer un rôle important au niveau national sans une connaissance de l'allemand.

Le même projet a aussi montré que dans la vie professionnelle, la majorité des alémaniques a plutôt besoin du français que de l'anglais. Et là aussi, le prestige de l'anglais l'emporte sur celui du français. La situation objective est donc très similaire à celle de la Suisse romande. Le choix des autorités alémaniques pour l'anglais comme première L2 à enseigner a donc quelque chose d'irrationnel, dicté plutôt par des représentations folkloriques de l'anglais que par un raisonnement rationnel. Et il semble évident, que la position majoritaire de l'allemand en Suisse peut être favorable à des décisions égocentriques.

Mais les choses ne sont pas si simples que cela. Premièrement, il n'est pas dit que la langue étrangère étudiée en premier est mieux acquise que la langue étudiée secondairement. Selon une hypothèse émise par la recherche sur l'acquisition de langues tertiaires il est même possible que l'acquisition d'une première langue étrangère facilite considérablement l'acquisition d'une deuxième langue étrangère. Un de nos projets a montré que cette hypothèse, qui n'est pas à présent encore vérifiée, pourrait être fondée. De plus, l'âge idéal pour l'apprentissage d'une deuxième langue reste en discussion; nous oublions souvent qu'il y a une différence entre l'acquisition "naturelle" de deux langues dès la toute première enfance et l'acquisition scolaire d'une L2 qui commence en tout cas trop tard. L'âge idéal pour l'apprentissage d'une deuxième langue à l'école est peut être plus élevé que les idées courantes de la société ne le supposent.

Bien des idées courantes (par exemple sur l'anglais) aident donc à faire accepter des innovations mais ne garantissent pas leur succès. Ainsi, l'acceptation de l'anglais dans la culture des jeunes ne peut pas empêcher que cette langue, devenue matière obligatoire, ne perde beaucoup de son attractivité.

Les langues n'ont pas seulement une fonction pratique, elles ont aussi une fonction symbolique. C'est surtout cette deuxième fonction qui amène une partie de la population à se passionner pour l'anglais qui symbolise la modernité. Pourtant, une autre partie de la population est amenée, par la fonction symbolique des langues, à s'opposer au choix d'une langue non nationale comme première langue étrangère à l'école, ce choix étant perçu comme un symbole « antinational ». « La question de l'anglais » est compliquée étant donné un rejet assez courant et plus ou moins irrationnel de cette langue parmi une certaine élite.

Mais il faut aussi voir que la notion même de « langue nationale » introduit une inégalité parmi les langues pratiquées dans un pays. Une des études de notre programme a fait remarquer que la politique suisse traite les langues en Suisse – ou plutôt leurs locuteurs – selon des principes opposés : les langues nationales sont à cultiver, à protéger, à renforcer, alors qu'on demande aux locuteurs des autres langues l'assimilation, et donc en principe

l'abandon de leurs langues. Il va de soi que la Confédération n'est pas en mesure d'utiliser toutes les langues présentes sur son territoire. Mais l'Etat a intérêt à se faire comprendre par toutes les personnes présentes sur son territoire – et cela pourrait même justifier l'utilisation de l'anglais comme langue « semi officielle » dans les rapports avec certains groupes d'immigrants. Cette proposition a provoqué un petit tumulte lors de sa publication dans la presse. La valeur symbolique de la langue, les questions de principe, l'ont emporté sur les besoins de la communication et par conséquent sur l'humanité.

Je sais bien que des principes rigides sont plus faciles à transformer en règles juridiques, et peut-être sont-ils même plus « justes » que les comportements raisonnables. J'avoue ne pas savoir comment on pourrait réconcilier les règles strictes et les raisons fondées sur l'équité en matière linguistique. Les gens vivant le long de la frontière linguistique ont généralement su le faire par une pratique souple.

Mais la souplesse est seulement praticable. Elle n'est pas justiciable. En effet, la souplesse est seulement praticable si une communauté multilingue est d'accord sur quelques principes de base. Par exemple : il est plus important de vouloir vivre ensemble que d'utiliser telle où telle langue prescrite par telle où telle loi en telle ou telle occasion.

Cet accord n'est pas garanti une fois pour toutes. "Tomber d'accord" n'est pas une chose momentanée, comme l'expression le suggère, c'est plutôt une tâche permanente. La situation linguistique d'un pays plurilingue est en changement permanent et donc en équilibre instable. En Suisse par exemple, ce n'est pas la proportion numérique très inégale entre francophones et germanophones qui change, en réalité elle n'a guère changé depuis plus d'une centaine d'années. Ce qui change, ce sont le prestige et la « valeur » attribués aux langues. Ce qui a aidé à maintenir l'équilibre, voir la paix linguistique dans ce pays c'était entre autres le fait que le français, qui était toujours plus faible numériquement, était plus fort en prestige que l'allemand. Apprendre le français était naturel, tenu pour acquis par les alémaniques.

La différence culturelle était renforcée par le fait que l'allemand, dans notre pays, ne forme pas un bloc monolithique, mais se manifeste par un ensemble de dialectes – une situation fortement favorable au maintien de l'équilibre entre les deux grandes langues. Au lieu de pester contre les dialectes alémaniques, comme il est une fois de plus devenu à la mode en Suisse romande, on devrait voir les avantages de cette situation. De nos jours, la perte de prestige du français affaiblit quelques arrogances démodées d'une certaine francophonie ; néanmoins cette perte menace en même temps un équilibre qui a fonctionné longtemps, et ne facilite certainement pas la situation linguistique du pays, comme les naïfs pourraient le croire.

Il est vrai que les Suisses ont trouvé une façon de vivre ensemble, mais ils sont loin d'avoir tout fait pour remplir cette tâche permanente : *le travail de l'accord linguistique*. Cela se voit même dans notre programme de recherche. Ce qui m'a frappé, pour ne pas dire, attristé, c'est le peu de collaboration entre les chercheurs de différentes langues – même dans ce programme sur les diversités linguistiques. Evidemment, mêmes les chercheuses et chercheurs qui prétendent s'intéresser aux langues ne sont pas capables ou, pire encore, n'ont même pas l'idée de travailler ensemble eu égard aux frontières linguistiques. Ce sont les sociolinguistes qui constatent que l'intercompréhension entre personnes de différentes langues fonctionne mieux si ces personnes cherchent à atteindre un but commun en travaillant ensemble. La Suisse plurilingue est beaucoup trop organisée et représentée comme trois territoires monolingues, en oubliant le quatrième. Nous aussi, nous souffrons toujours des dégâts des idées nationalistes.

Peut-être arrivera-t-on à les remplacer peu à peu par l'idée de « l'hospitalité par la langue » – ou tous seront les hôtes des autres, hôtes dans les deux sens du mot.

Pratiques interculturelles, pratiques plurilingues dans une communauté scientifique ?

*Tania Ogay**

Dans le thème de cette journée figure la phrase suivante : « Qu'advient-il quand une communauté politique très diverse par ses langues et par ses savoirs choisit, sans exclusive, une langue de communication et de référence pour exprimer et partager ses valeurs ? A quelles conditions une telle langue peut-elle être un instrument d'hospitalité politique ? ». Je vous invite à prendre comme contexte pour cette réflexion non pas une communauté politique, mais une communauté scientifique, en l'occurrence *l'Association pour la Recherche InterCulturelle*, l'ARIC, qui est actuellement plongée dans cette réflexion.

L'ARIC a été fondée en 1984 par des chercheurs francophones de Suisse, de France et du Québec principalement, qui souhaitaient disposer d'un lieu où échanger en français plutôt qu'en anglais sur leurs travaux de recherche portant sur l'interculturalité. Or ce choix du français comme « instrument d'hospitalité », pour reprendre la formulation proposée par Patrice Meyer-Bisch, est aujourd'hui remis en question. Le sujet est brûlant, et comme il s'agit d'une problématique éminemment pertinente pour la recherche interculturelle, Aline Gohard-Radenkovic et moi-même avons proposé à nos collègues de l'ARIC d'y consacrer un colloque, intitulé « Pratiques interculturelles, pratiques plurilingues ? Recherches et expériences de terrain »¹. Nous y avons cherché à comprendre comment la communication se construit dans les réseaux scientifiques et professionnels, au niveau intra et international.

Comme beaucoup d'autres institutions à l'heure de la mondialisation, l'ARIC est amenée à repenser son fonctionnement par rapport à la diversité des langues et des cultures : l'association accueille de plus en plus de chercheurs et praticiens de divers horizons linguistiques et culturels. Le français doit-il rester la langue de communication au sein de l'association, comme l'ont voulu les fondateurs de l'ARIC ? Quelles seraient les alternatives ? Quelles sont les pratiques dans d'autres contextes ?

Le problème est complexe, car à la pluralité des langues s'ajoute la pluralité des cultures. Si déjà les références culturelles sont diverses, dans quelle(s) langue(s) va-t-on se parler ?

Trois situations sont ainsi théoriquement possibles et représentent des modes différents de gestion de la diversité linguistique et culturelle :

- Des références culturelles diverses, et une communication qui se déroule dans le même code linguistique (même si avec des variations, régionales bien sûr, mais aussi individuelles, notamment entre ceux pour qui le français est la langue principale et ceux pour qui c'est une langue étrangère). Cette situation reflète celle de l'ARIC jusqu'à présent ;
- Une même culture de référence, mais une communication plurilingue. C'est souvent l'image qui est donnée de la situation helvétique. Mais il s'agit à mon avis d'un mythe. En effet, avoir des groupes linguistiques distincts a pour effet de renforcer la cohésion à l'interne de ces groupes, et de renforcer également la différence entre ces groupes. Il est dès lors difficile de considérer qu'il ne s'agit que de groupes linguistiques, il s'agit bien

* Professeure en sciences de l'éducation, Université de Fribourg, Association pour la Recherche Interculturelle.

¹ Ce colloque s'est déroulé à l'Université de Fribourg les 23, 24 et 25 août 2010.

également de groupes culturels. Une illustration est donnée par la recherche en éducation interculturelle en Suisse : un bilan que nous avons effectué avec quelques collègues (Ogay, et al., 2008) avait montré que les recherches réalisées en Suisse francophone diffèrent en de nombreux points de celles réalisées en Suisse germanophone. Il ne s'agit pas à mon sens de différences culturelles premières, parce que la culture alémanique serait *a priori* différente de la culture romande, mais de différences culturelles secondaires, c'est-à-dire résultant du manque de contact, du manque d'échanges entre ces deux groupes linguistiques.

- Des références culturelles diverses, et une communication qui se déroule en plusieurs langues. C'est ce que des collègues de l'ARIC, dont la langue première n'est pas le français, souhaiteraient pour l'association. Certains ont assimilé au colonialisme le fait que le français soit défini comme la langue de communication, niant les autres langues ; ce qui est quand même un comble pour une association dont l'objet est l'interculturalité.

Quel est le contexte linguistique le plus favorable pour la communication interculturelle ? celui ou des locuteurs aux références culturelles diverses utilisent une même langue, mais avec des niveaux de compétence et d'aisance différents, comme c'est le cas actuellement dans l'association ? ou celui dans lequel chacun parlerait sa langue, ou les langues des autres ?

L'intercompréhension, cette modalité de la communication plurilingue, dans laquelle chacun comprend la ou les langues des autres et s'exprime dans celle dans laquelle il se sent le plus à l'aise, est particulièrement intéressante et peut représenter une solution avantageuse. La compétence active dans une langue étrangère n'est pas requise, aucun des locuteurs n'est désavantagé par rapport aux autres, ou plutôt, chacun l'est de façon semblable aux autres, tous sont donc sur un pied d'égalité. C'est la pratique usuelle dans les instances fédérales et autres lieux où se côtoient des locuteurs des différents groupes linguistiques du pays (en réalité plus souvent limités aux seuls Alémaniques et Romands). Mais mon expérience personnelle en divers lieux m'a montré que l'intercompréhension n'est pour autant pas la panacée. Elle n'est véritablement pratiquée que par un nombre restreint de personnes, la compétence même seulement passive dans une autre langue nationale représentant déjà un obstacle trop important pour bon nombre d'habitants de notre pays, pourtant réputé plurilingue. Mais surtout, l'intercompréhension n'est une solution que dans les situations plurilingues comportant un nombre fini de langues, si possible proches les unes des autres (comme les langues romanes pour la plateforme Galanet <http://www.galanet.eu/>), que les individus peuvent dès lors apprendre. C'est le cas pour la Suisse avec ses 4 langues nationales (ou plutôt dans les faits 3, voire 2) qui sont enseignées à l'école. Ca ne l'est pas pour une association internationale, qui peut potentiellement réunir des chercheurs de toutes les langues du monde ; à moins de se restreindre d'avance à certaines langues, mais ce serait à nouveau une exclusion dont je me demande sur quels critères elle pourrait se fonder. Aussi, ce n'est pas parce que l'on communique en plusieurs langues que l'on a forcément une pratique de communication interculturelle.

Dans le débat qui agite actuellement l'ARIC, ma préférence va au maintien du français comme langue de communication, de travail, "lingua franca", plutôt que la solution babélique prônée par certains, qui ajouterait la pluralité des langues à la pluralité des cultures, déjà bien complexe à gérer. Mais l'usage du français comme langue de communication ne peut plus se faire comme du temps de la fondation de l'association par des francophones, pour qui communiquer en d'autres langues n'aurait pas eu beaucoup de sens. D'un usage du français comme une évidence partagée, il s'agit de passer à un usage négocié du français, en contact avec d'autres espaces linguistiques et culturels. Il y a pour cela un certain nombre de conditions que les francophones de l'association, représentant le groupe majoritaire, se doivent de respecter vis-à-vis des collègues pour qui le français est une langue

étrangère. Il s'agit notamment de reconnaître que la communication n'a pas pour seul objectif la transmission d'information, mais qu'elle est également un lieu de négociation d'identités, personnelles et sociales. Des blessures et des revendications identitaires se cachent probablement derrière la remise en question du français comme langue de travail au sein de l'ARIC. En particulier, la langue française traîne derrière elle le lourd passé colonial de l'Etat français, qui très certainement influence la façon dont elle est perçue notamment dans les pays qui ont subi les colonisations. Comme le montre la Théorie de l'accommodation de la communication (Gallois, Ogay, & Giles, 2005), un locuteur sera prêt d'adopter le code linguistique d'un autre locuteur (accommodation par la stratégie de la convergence) dans la mesure où il pense que cela facilitera la communication (motivation cognitive, ou instrumentale) et que cela ne menace pas son identité, personnelle et sociale. Si au contraire il y a un sentiment de menace de l'identité, alors le locuteur va plutôt adopter la stratégie de divergence, afin de se différencier.

Il est dès lors important, si l'on veut que le français – ou toute autre langue – soit langue de travail dans une communauté plurilingue et pluriculturelle, de donner à celui-ci le rôle d'un outil de communication, de valoriser sa fonction instrumentale et de mettre la sourdine sur la dimension culturelle. Pour l'ARIC, il s'agirait notamment d'explicitier que l'association n'est pas une communauté fondée sur la langue française, mais seulement une association qui l'utilise, car il faut bien une langue pour se parler et que l'on n'avait pas envie d'adopter l'anglais, contrairement à ce que font la majorité des associations scientifiques internationales (en cela, l'adoption du français par les fondateurs de l'ARIC était bien une revendication identitaire, refusant la domination de l'anglais sur les échanges scientifiques internationaux). Il s'agit d'un usage instrumental d'une langue, et non pas de l'imposition de cette langue dans une visée de domination. Plus largement, l'adoption de la langue française comme langue de communication internationale implique que ceux qui se voudraient les gardiens du temple (je pense à l'Académie française par exemple) acceptent que le français devienne – un peu comme cela se voit pour l'anglais – un sabir international qui appartient à tous ceux qui le parlent et qui connaît son évolution propre par rapport au français des francophones de Francophonie.

Références bibliographiques

- Gallois, C., Ogay, T., & Giles, H. (2005). Communication Accommodation Theory: a look back and a look ahead. In W. B. Gudykunst (Ed.), *Theorizing about intercultural communication* (pp. 121-148). Thousand Oaks: Sage.
- Ogay, T., Zharkova Fattore, Y., Borruat, S., Gakuba, T., Gremion, M., & Hutter, V. (2008). La recherche empirique en éducation interculturelle en Suisse: comparaison entre la Suisse francophone et la Suisse germanophone. *Revista Española de Educación Comparada*, 14, 177-197.

La recherche de l'universalité des droits humains dans la diversité des langues

*Johanne Bouchard**

Introduction à la recherche des « Greniers à mots »

Le programme de recherche de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels intitulé « grenier à mot » a comme but de recueillir dans une diversité de langues le sens des mots principalement utilisés en droits humains et de comparer leurs usages afin d'approfondir l'universalité de notre patrimoine commun¹. L'objectif est double : il s'agit à la fois de trouver dans chaque langue des « portes » qui donnent accès à une meilleure compréhension interculturelle des droits humains et de permettre aux populations qui parlent cette langue l'appropriation réelle de ces droits en se basant sur leurs propres ressources culturelles et linguistiques.

Pour ce faire, chacun des chercheurs qui a participé à cette recherche disposait au départ d'une même liste de mots, d'un même « panier de mots » et le travail consistait à identifier les significations que ces mots portaient pour les locuteurs. Parmi les mots du panier commun, certains ont une connotation plutôt individuelle, d'autres plutôt sociale et d'autres encore plus politique. Pour bien rendre compte de la réalité des concepts, les chercheurs avaient la possibilité d'ajouter à ce panier d'autres mots de la même famille sémantique (étymologie ou usages) et étaient encouragés à puiser dans les expressions, les sentences et les proverbes pour en illustrer le sens. Pour l'analyse, tous ces mots étaient organisés en trois groupes :

1. *Les références plutôt anthropologiques* : qu'est-ce que l'être humain ? Quelles sont ses limites ? Qu'est-ce que la femme, l'homme, l'enfant et la personne âgée, l'individu et la famille, la communauté et le peuple ? ;
2. *Les références plutôt éthiques et ontologiques* : quelle est la nature de la dignité et de la honte ? Que signifient pour nous des concepts tels que valeur, honneur, respect ?
3. *Les références plutôt juridiques* : qu'est-ce que la liberté et la responsabilité de chaque individu envers l'« Autre », envers les communautés dont il est membre et les œuvres que celles-ci partagent et construisent ? Qu'est-ce que la justice, la loi, l'égalité ?

Au-delà de la traduction, l'objectif est de cerner le sens partagé et échangé, la compréhension de concepts tels que « justice », « dignité », « liberté », « peuple », etc. pour démontrer que l'universalité trouve ses sources anthropologiques dans la diversité. Il s'agit aussi de mettre en évidence les diverses manières dont s'expriment ces réalités, dont elles se transforment en actions et en pratiques. Dans ce cadre, chacune des langues impliquées dans la recherche constitue d'abord en elle-même un domaine d'analyse permettant d'explorer les ressources internes et leur potentiel de réconciliation face à des situations de non respect des droits de l'homme, ainsi que les éléments qui risquent de justifier des actes ou des pratiques contraires à ces droits. Mais, au-delà de sa sphère d'utilisation quotidienne, l'analyse de chaque langue

* Québec et IIEDH, Université de Fribourg.

¹ Pour une présentation plus complète de ce programme qui consiste à recueillir dans une grande diversité de langues les nombreuses facettes de l'universalité des droits humains, voir le site de l'Observatoire : www.droitsculturels.org et en particulier le document de synthèse 14 : *Greniers à mots : anthropologie des droits humains par la comparaison interculturelle des mots et de leurs usages*.

permet aussi de mettre en lumière une facette différente des concepts inclus dans le « panier de mots ». La comparaison entre les sens accordés aux mêmes concepts dans la diversité des langues fait ressortir les valeurs que nous sommes prêts à partager, les pierres utilisables pour la construction d'un vivre-ensemble pouvant inclure un plus large éventail de pratiques ; elle permet aussi d'identifier les lieux possibles d'incompréhension, ou de tension avec les droits humains universels.

Particularité du grenier à mots français dans le cadre de la recherche

Ce travail sur la diversité du sens des mots ne pouvait être possible qu'au moyen d'une langue commune, qui fût le français. Avant de se pencher sur les enjeux spécifiques du grenier à mots français, cette fonction de la langue hospitalière dans le contexte de la recherche mérite déjà notre attention pour nourrir la discussion sur le français et ses langues partenaires.

Lors de l'élaboration du projet et au cours des premières années de recherche, le français était la langue de travail, celle dans laquelle se conduisaient les discussions, les comparaisons et les échanges autour des significations trouvées, et non pas la langue de référence. Pour la communauté de chercheurs rassemblés autour des Greniers à mots, communauté de savoir couvrant quatre continents, le français était le véhicule, le médiateur de communication. C'est de ce travail en communauté linguistique se référant à la diversité interne et externe qu'il est question dans l'introduction (Meyer-Bisch, *L'hospitalité par la langue*). Cet espace aménagé par la langue française a servi de creuset d'expériences pour échanger sur les thèmes fondamentaux et fondateurs des droits humains.

Le premier enjeu du Grenier à mots français était donc d'assumer son arrivée tardive dans la recherche, en tant que 15^{ème} langue intégrée comme domaine d'analyse spécifique ! La tâche était difficile pour plusieurs raisons. D'abord, parce que ce grenier arrivait après plusieurs autres et qu'il concernait la langue de travail. Pour chacun des mots du panier commun, il y avait déjà une récolte de significations transcrites et exprimées en français afin de permettre la comparaison. La tentation de s'inspirer de ses résultats était forte, mais le grenier français devait être fidèle aux usages et significations propres à cette langue et à son contexte et éviter de se laisser « contaminer » par les multiples significations que l'analyse des autres langues avait mise en lumière. Inversement, le rôle de la langue française dans l'histoire de l'élaboration des instruments internationaux des droits humains soulève la question de l'influence que les concepts de la langue française ont pu avoir sur la traduction de ces droits dans d'autres langues. Les sens alors transposés et entre temps intégrés par ces autres langues correspondent-ils toujours à ceux qui sont aujourd'hui compris dans la (les) langue(s) française(s) ?

L'ampleur même de la langue constituait une difficulté supplémentaire. Contrairement à certaines autres langues dont l'utilisation est restreinte à un espace et à une population déterminée, le français – comme l'arabe également inclut dans la recherche – est une langue très largement représentée. Elle est une langue officielle dans plus de 40 pays à travers le monde et une des langues de communication de plusieurs autres. Le contact entre elle et les langues des territoires où elle est utilisée a été fructueux, donnant naissance par exemple à diverses formes de créoles ; la diversification de la langue française est d'autant plus marquée dans les territoires qui ont connu un isolement partiel, temporaire ou continu, avec la métropole. Ainsi, un même mot français peut recouvrir des significations différentes selon le territoire où il est utilisé et les influences des langues avec lesquelles il le partage. Cette interpénétration des langues est à elle seule un domaine riche pour explorer la relation entre le français et ses langues partenaires, mais il ne faisait pas partie des objectifs de notre recherche. Ainsi, faire un grenier français signifiait nécessairement élaborer avec modestie un

grenier partiel : un seul auteur ne pouvait prétendre embrasser toute la diversité interne de cette langue. C'est pourquoi je me suis concentrée sur le français du Québec, bien que, même sur ce territoire apparemment mieux défini, une diversité existe.

Enjeux du grenier français pour l'universalité

Un grand nombre des débats qui accompagnent les droits humains tournent autour de la question de la dialectique entre l'individu et les communautés, de la compatibilité entre l'universalité des valeurs des droits humains et la diversité culturelle des sociétés. Ce débat oppose souvent une compréhension très individuelle des droits, dite « occidentale » - comprendre individualiste -, qui ne pourrait se prétendre universelle, aux tenants d'une place privilégiée des communautés et des divers collectifs pour la réalisation des droits humains. En interrogeant les ressources des greniers et les significations interculturelles des mots fondamentaux des droits humains, pouvons-nous identifier des éléments de réponse à ce débat ? La langue française permet-elle une position originale entre ces deux pôles ?

L'analyse des quelques 35 mots de base du panier commun et des mots connexes d'importance pour dire les droits humains en langue française ouvre un large espace de comparaison avec les autres langues. Dès les premiers termes concernant l'être humain et tout au long du traitement des autres mots du panier, l'analyse transversale des greniers développe deux démonstrations de fond : le rapport étroit qui existe entre l'individu et les divers groupes et communautés dans lesquels il s'identifie, rapport d'interdépendance et non d'opposition, et la complexité de l'interaction entre l'inné et l'acquis. Ces deux démonstrations sont confirmées dans tous les greniers et le français s'y inscrit très bien.

L'universelle importance des collectifs pour l'existence de droits individuels

Étymologiquement, les termes « homme » et « humain » partagent une même racine, qui donne en français aussi les mots « humble » qui signifie « près de la terre », « humus ». Cette même racine donne aussi en français les termes « humilié » et « humilité », qui ne sont utilisés que pour l'être humain : seul être capable de ressentir la honte. La honte, quant à elle, est à la fois un sentiment par rapport à sa propre conscience – disons par rapport à la dignité ontologique et innée - et une gêne par rapport au regard des autres, une crainte du ridicule – plus proche de la dignité sociale et acquise. D'ailleurs, dans leur définition, les trois termes utilisés pour désigner la personne - « homme », « personne » et « individu » - font référence à la dimension sociale ou collective. L'« homme » y est l'« être social » ; la « personne » est le masque, le rôle qu'il joue ; et l'« individu » est une unité élémentaire dont se composent les sociétés. Inversement, les mots désignant des réalités collectives telles que « famille », « communauté », « peuple » et « nation » partent tous d'un rassemblement de personnes autour d'une ou de plusieurs ressources partagées, sans pour autant qu'elles ne soient exclusives ou fondamentales pour chaque personne². Donc, à la base, la langue intègre bien l'individu aux communautés et n'oppose pas les communautés aux individus.

En continuant l'analyse des termes fondamentaux des droits humains, l'interaction entre les deux pôles se complexifie. Afin de développer son identité, l'individu doit s'approprier les ressources présentes dans les diverses communautés dont il est membre – marquer sa ressemblance, ses filiations biologiques et sociales, son appartenance *identique* - et les interpréter d'une manière qui lui sera propre – *identité* en tant que différence entre l'un et

² Si un groupe ou un collectif partage au moins un *intérêt* commun, qui peut être temporaire ou fonctionnel, la communauté partage un *bien* commun, un certain nombre de valeurs. Dans ce texte, il est surtout questions de communautés dans lesquelles l'individu se reconnaît.

l'autre des membres d'une même communauté. Cette négociation entre ressemblance et distinction, parfois posée de façon réductrice en termes d'opposition entre l'individu et la, ou les, communautés, est universel et n'a rien de spécifique à la langue française : elle forme une dialectique universelle des droits humains. Si le sens des mots ne permet pas de trancher entre l'individuel et le collectif, cette difficulté doit alors dépendre de l'interprétation qui a été faite au fil du temps.

De la richesse que portent nos valeurs

La relation entre l'inné et l'acquis est à son point le plus fort dans l'analyse des termes formant le champ sémantique de la dignité et de la honte. A la fois intrinsèques et universels à l'être humain, la dignité et la honte sont aussi largement acquises par l'éducation et l'environnement social. Elles s'expriment alors à travers des valeurs et des codes qui sont liés à la définition sociale ou statutaire qu'on leur donne. Si certains des mots analysés comptent à la fois une dimension innée et acquise, plusieurs autres termes fondamentaux ne s'appliquent en français que pour la dimension acquise de la dignité ou de la honte, soit des termes comme « morale », « honneur », « fidélité » et « confiance ».

Deux des termes fondamentaux de l'analyse permettent ici de faire l'articulation entre la relation inné / acquis et celle liant individu et communauté : les mots « valeur » et « respect ». Le premier indique le sens qui est partagé entre les membres d'une communauté donnée, ce qu'ils comprennent et définissent comme étant une attitude « morale », une personne digne d'« honneur », de « confiance ». Ainsi, pour chacun des mots liés à la dignité et à la honte – honneur, vérité, mensonge, moral, pardon –, ce que nous valorisons, la « valeur », permet d'identifier les comportements qui contribueront soit à la dignité, soit à la honte de la personne au sein des communautés concernées : à partir de quel moment est-ce que la vérité n'est plus bonne à dire ? Est-il moral de laisser ses privilèges à quelqu'un qui a abusé de la confiance due à son statut ? Même au sein d'une même communauté, les réponses à ces questions sont débattues.

Le second terme, le « respect », démontre la connaissance de l'individu de ce seuil, sa volonté de reconnaître cette valeur partagée et de se plier aux attentes sociales. Ainsi, celui qui respecte les normes établies et se montre à la hauteur des attentes gagne en dignité sociale et en considération (acquise). A l'inverse, le non-respect de ces normes et valeurs le mettra en marge, entraînera sa discrimination en tant qu'indigne. C'est par des pratiques apprises et dans l'interaction dans les formes consacrées par ses groupes ou communautés de référence que l'individu pourra exprimer son adhésion aux valeurs. Se posent alors les questions suivantes : quelles sont les pratiques qui entraîneront la perte de la dignité sociale ? Entraîne-t-elle nécessairement la perte de la dignité morale et vice versa ? Le respect envers les valeurs partagées ne peut-il s'exprimer que par les pratiques propres à la communauté concernée, ou devrait-il s'étendre à d'autres pratiques qui sont en accord avec ces valeurs ? Si les droits de l'homme se basent sur la dignité morale et ontologique, est-ce que les pratiques ne devraient pas plutôt être mesurées en fonction de ces valeurs plutôt que de celles qui déterminent le niveau de dignité sociale ?

Une partie de la réponse à ces interrogations ressort de l'analyse de deux autres mots, soit le couple « richesse » et « pauvreté ». Ces deux termes sont fortement liés à la pluralité des ressources ou à son absence et s'appliquent non seulement aux ressources matérielles – comme leur sens commun en français le laisse entendre – mais à toutes celles permettant d'augmenter les choix. On le comprend bien en agriculture lorsqu'il est question d'une terre riche ou pauvre, donc fertile à la croissance de plusieurs cultures. Cela rejoint la conceptualisation des droits humains développée notamment par A. Sen, pour qui chaque

droit humain représente une capacité de choix³. Pour chaque personne, la richesse – de *rex* (latin) et *reikeis* (gothique) qui signifient à l'origine « souverain, puissance » - consisterait alors en la possession d'une diversité de manière de respecter les valeurs, une pluralité de pratiques donnant à chaque individu la possibilité de choisir souverainement ses modes d'expression, alors que la pauvreté consisterait à n'avoir qu'un choix restreint, ou pas de choix du tout.

La liberté d'être responsable et la responsabilité d'être libre

Une fois la dignité humaine mieux comprise par la distinction entre ses dimensions, les greniers se penchent sur la liberté et la responsabilité en tant qu'exercice de cette dignité humaine garantie par les droits. Pour les droits humains, ces concepts sont inséparables, chaque liberté étant également un droit et une responsabilité, voir un devoir. L'analyse des mots révèle que l'opposition entre « liberté » et « dépendance » est beaucoup moins grande qu'il n'y paraît en se basant sur les sens courants. Comme nous l'avons vu plus haut pour les valeurs, l'individu peut user de sa liberté pour s'inscrire volontairement dans une communauté dans laquelle il se reconnaît. Il crée ainsi des dépendances, soit, mais elles sont aussi des appartenances et autant de lieux où le contact avec les autres lui permet d'accéder à une diversité de ressources, de moyens de répondre à ses besoins et de surmonter des obstacles. Bref, son autonomie est tributaire de sa capacité de créer des liens. La preuve en est que toutes ces possibilités disparaissent lorsque l'individu est séparé des autres par des discriminations, lorsqu'il est coupé des liens qui permettraient son autonomie.

Dans le cadre de notre recherche, la langue française fournit un exemple de la responsabilité qui découle du droit à la langue. Elle constitue une ressource commune, un « bien commun » qui, possédé par tous, implique également une responsabilité partagée entre tous pour trouver et exprimer au mieux les résultats de nos recherches. Le lien entre droit et responsabilité par rapport à ce bien commun illustre assez bien le proverbe québécois « on ne fait pas d'élection avec des prières ». Ce proverbe est utilisé dans des contextes bien plus larges que les seules élections pour rappeler qu'on ne peut assurer le respect de son droit qu'en se responsabilisant et en s'impliquant personnellement avec des actes concrets - et non seulement dans des discours et des bonnes intentions.

Tout au long de l'analyse de ces mots de la langue française, l'aspect qui m'a frappé est l'écart entre la richesse de leurs sens réels et la signification restreinte qui leur est généralement accordée dans l'utilisation quotidienne, du moins dans les milieux qui sont à ma portée. Est-ce le résultat de choix conscients de la part des locuteurs ou de simplifications régies par l'usure du temps ? Est-ce une indication de la qualité de l'espace de réflexion et de débat sur les valeurs ? Le constat demeure que plusieurs des termes fondamentaux des droits humains, qui témoignaient bien des liens d'indivisibilité entre les droits, ne semblent plus peser très lourd dans les discours : en réduisant leur champ de compréhension interculturelle, on ne peut que réduire aussi celui de leur mise en œuvre. Est-ce un des facteurs contribuant à alimenter les débats opposant individu et communauté, valeurs universelles et spécificités culturelles ? Si c'est le cas, l'enjeu consiste à réhabiliter les aspects de la langue française qui ont été oubliés, à prendre conscience de tout ce qu'elle porte. Justement parce qu'elle est un média de communication partagé entre des personnes et des communautés de divers horizons; il est d'autant plus important que l'ensemble de ses significations contribue à ouvrir des espaces de compréhension et de reconnaissance entre ses locuteurs.

³ C.f. Amartya Sen. 2001. *Development as freedoms*, Oxford: University Press.

Une langue d'hospitalité ? Une expérience du Québec

« Distincts » dans plusieurs domaines des anglophones qui les entourent, mais également différents de la France qui les a un certain temps abandonnés pour les redécouvrir par la suite, les Québécois ont appris à être fiers de leur héritage – comme le témoigne la devise nationale *Je me souviens*, qui met l'accent sur l'importance de cette filiation - mais également à s'ouvrir aux autres. La langue française fait partie de ces ressources qu'ils ont su valoriser. Elle a joué un rôle central dans la création de l'identité québécoise et continue de le faire aujourd'hui : c'est par ses mots et par sa grammaire qu'ils expriment et définissent leurs particularités et leur vision du monde, parfois bien différente de celle de leurs voisins.

Contrairement peut-être à d'autres territoires francophones qui considèrent le français encore comme une importation ou un reliquat de la période coloniale, les Québécois sont conscients que leur langue a des particularités et ne s'en excusent plus ni ne tentent de se mouler dans un français plus international ou, justement, « de France ». Cela n'a pas toujours été le cas, mais résulte d'un long travail de débats sur la langue, auquel ont notamment participé certains artistes, auteurs et politiciens dont la langue était le média privilégié. Plusieurs québécismes ont entre temps été introduits à l'académie française et trouvent leur place dans les dictionnaires - même si on continue de sous-titrer les productions cinématographiques et télévisées québécoises lorsqu'elles sont diffusées à l'étranger -, et la littérature écrite en québécois fait son chemin - même si elle reste naturellement marginale dans la large production francophone.

De la même manière, et en partie pour survivre en tant que communauté face à la forte présence anglophone, les Québécois ont forgé une terre d'accueil pour nombre de migrants francophones venant des quatre coins de la planète, et qui aujourd'hui se définissent comme Québécois tout en assumant la richesse de la diversité de leurs origines. Dans ce cadre, la langue française a été une ressource pour construire des ponts, malgré le fait que sa protection face à – ou contre - d'autres langues qui ne le sont pas peut parfois créer des malaises. Si la situation québécoise est vraiment ainsi, elle est représentative des significations trouvées pour le couple « richesse » et « pauvreté ». La diversité y est reconnue comme facteur de stabilité des « écosystèmes culturels », et donc comme élément favorisant la paix et le développement.

A l'inverse, si le terme « tolérance », également analysé dans le grenier, admet une marge de variation, il n'implique pas la compréhension, le dialogue et l'acceptation de la différence. Ce concept suggère même un cantonnement dans les différences qui pourrait entraîner leur exacerbation et donc des tensions. De son côté, l'« hospitalité » définit l'attitude à avoir envers des personnes extérieures à la communauté de référence (de *hospes/hosti-pes*, celui qui protège les étrangers). Cette attitude est de nouveau une recherche d'équilibre dans la relation : l'étranger est à la fois l'*hôte* qu'il faut respecter et à qui on doit montrer des égards, et en tant qu'étranger à la communauté, il est aussi potentiellement l'ennemi *hostile* (de *hostis*, même racine que « hospitalité »), donc une personne de qui on doit se méfier. L'hôte hospitalier balance à la fois l'accueil et la méfiance dans une attitude de respect, qui offre le meilleur de ce qu'est sa manière de faire tout en reconnaissant son ignorance envers la personne qui lui fait face et dont il ne connaît pas les références, les ressources, les valeurs. L'hospitalité dépasse ainsi la communication verbale et les mots, et se reconnaît dans le respect exprimé.

Sous cet éclairage, peut-on donc maintenant dire que la langue française est hospitalière ?

Oui, dans plusieurs cas, lorsque chacun des locuteurs reconnaît et respecte les différences de l'autre et ne prend pas pour acquis que le partage d'une même langue entraîne nécessairement la compréhension, mais reconnaît qu'elle peut être un espace ouvert pour découvrir les ressources et valeurs de l'autre.

Oui, lorsque les différentes expressions, les accents ou les divers sens donnés aux mots contribuent à créer un lieu de discussion et d'enrichissement de chacune des personnes impliquées, et pas seulement un « bruit » qui distrait et empêche la compréhension du message exprimé.

Finalement, oui, si elle est à la fois reconnue comme bien commun partagé entre ces nombreux locuteurs – et non comme le patrimoine seulement de certains - et si elle est bien appropriée par chacun d'eux comme une des ressources importantes pour leur propre identité.

Les enjeux du Grenier à mots Kinyarwanda, après le génocide

*Aisha Rahamatali**

Le Kinyarwanda est la langue des « Abanyarwanda », peuple du Rwanda ; un petit pays des milles collines situé dans la région des grands lacs en Afrique Centrale. Il est peuplé de trois groupes de populations qualifiées d'ethnies à savoir: les Hutu, les Tutsi et les Twa. Le Kinyarwanda est parlé partout dans le pays et dans la diaspora.

I. Présentation du Grenier à mot Kinyarwanda.

Le kinyarwanda appartient à la grande famille des langues bantoues¹. Il est très proche du *kirundi* (parlé au Burundi) et du *giha* (parlé dans une région de la Tanzanie occidentale, limitrophe du Burundi) : ce sont trois langues sœurs. Au niveau de l'intercompréhension et de la communication, plus de 20 millions de locuteurs dans la région des grands lacs de l'Afrique centrale (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Uganda) comprennent facilement le kinyarwanda sans avoir besoin d'interprète.

Le Kinyarwanda est la langue commune à tous les banyarwanda (le peuple rwandais). On trouve également de nombreux dialectes comme le *Kirera* et le *kigoyi* parlés dans la région du nord : le *gikiga* parlé dans la région du nord frontalière avec l'Uganda et l'*amashi* parlé dans la région du sud frontalière avec la République démocratique du Congo.

Le Grenier à mot Kinyarwanda analyse les sens et les significations des mots utilisés en droits de l'homme dans le contexte rwandais. Cela passe par la vie, la femme, l'homme et les hommes, l'enfant, l'éducation ou encore la justice. On a essayé d'analyser les mots fréquemment utilisés dans la société rwandaise

La société rwandaise étant de tradition orale, dans notre étude nous nous référons beaucoup à des proverbes, des contes, des fables et des récits historiques. On parle de « migani » qui littéralement signifie proverbes et de « bitekerezo » qui signifie pensées. Les deux sont comparables à deux grandes bibliothèques. Ils sont utilisés dans la vie quotidienne pour communiquer, dialoguer, exprimer des idées et pensées. Ils expriment les valeurs qui structurent l'univers moral de la société rwandaise comme par exemple la solidarité, l'hospitalité, l'intelligence sociale, le respect, le bonheur, le destin, la moralité, la parenté, la richesse etc...

On trouve beaucoup de migani se référant à la femme et à la fécondité par exemple. L'importance accordée à la fécondité dans la société rwandaise est en rapport avec la conception de la femme. On souhaite par exemple à tout homme d'avoir une femme et des enfants (*gira umugore, gira abana*). Le rôle principal de la femme est d'être mère c'est-à-dire une femme qui procrée et qui s'occupe de l'enfant qu'elle met au monde, qui l'entoure de soins, de tendresse, d'amour et qui assure son éducation. Une femme ayant mis au monde un être difforme ou infirme ne cesse, parce qu'elle est mère, de l'aimer avec prédilection :

* Juriste, collaboratrice de l'ONG *Défense des Enfants International*.

¹ L'expression « langues bantoues » est une création des linguistes pour désigner un groupe d'environ 600 langues apparentées, qui toutes sont parlées en Afrique subsaharienne. Le vocable bantou, qui se compose du préfixe *ba-* et du thème *-ntu*, signifie les personnes, les êtres humains (Overdure & Jacob, 2000, p.5).

ubyaye ishyano araryonsa « qui donne naissance à un enfant malformé l'allaité » dit le proverbe rwandais.

Après cette brève explication du grenier kinyarwanda, il me semble important de souligner les différents enjeux qu'un tel document peut avoir, quel rôle peut-il jouer ?

II. Le Grenier à mot dans le Rwanda Post- Génocide.

En plus d'avoir le rôle, comme tous les autres greniers, de recueillir des mots principalement utilisés en droits humains, de comparer leurs usages, afin de les approfondir pour rechercher de l'universel dans la diversité des langues », le grenier Kinyarwanda a un enjeu plus important pour le Rwanda et les Rwandais eux mêmes.

En effet, le Génocide des Tutsis de 1994 et les massacres qui ont endeuillé le pays durant cette période sont venus remettre en cause toute la base de la culture rwandaise. Et le grenier Kinyarwanda peut être un moyen, ou en tout cas un outil dans la phase de reconstruction du Rwanda et de chaque rwandais en particulier.

Pour illustrer cela je vais prendre l'exemple d'*Umubano* (le vivre ensemble) et l'*Umuryango* (la famille/ la communauté) qui occupent une place importante dans la société rwandaise.

La personne dans le Rwanda traditionnel ne vit pas seule, les gens vivent ensemble, c'est l'*umubano*, *kubana*. Le bonheur c'est vivre avec les autres. Celui qui s'isole aura de la peine à trouver un soutien social dans les malheurs *abantu ni magilirane* (les gens s'entraident). L'*umubano* a été mis à mal en 1994 du fait que les amis, voisins... ont été tués par leur voisins et amis.

La famille et la communauté sont appelées par le même mot d'*umuryango* et font référence à la parenté. La communauté sous-entend également l'idée de solidarité, de partage pour l'ensemble des personnes qui ont les mêmes objectifs qui vivent ensemble ou qui sont très proches. La famille est sacrée et un lieu de sécurité pour chaque personne. Or, en 1994, les familles et communautés ont été tuées et aujourd'hui on se retrouve dans des situations hybrides comprenant des familles monoparentales, des familles composées d'orphelins qui se sont créés une nouvelle famille ou encore des communautés dans lesquelles bourreaux et victimes vivent ensemble.

Dans ce contexte, le grenier à mot kinyarwanda peut être un outil pour nous rappeler qu'on a des valeurs. Il va nous aider à nous reconstruire, à réapprendre à vivre ensemble. Car malgré tout, le rwandais reste encore attaché aux valeurs culturelles de la société traditionnelle (le mariage, la naissance et la socialisation des enfants...).

Le grenier à mot pourra aussi être utilisé dans la réécriture de notre histoire. En effet, nous y avons développé des notions du Rwanda ancien qui peuvent être ou sont déjà exploités par la société rwandaise actuelle. Il en va ainsi des tribunaux traditionnels Gacaca.

Dans le Rwanda traditionnel, la justice était l'affaire de la famille ou des lignages (*imiryango*) qui se trouvaient dans le *gacaca* « gazon » pour régler les querelles et les conflits familiaux ou entre les voisins. Le Gacaca ne séparait pas le droit civil du droit pénal. Il faisait plus une distinction selon la gravité de l'infraction. La justice *gacaca* n'avait ni siège fixe, ni période déterminée de réunion. Les juges des Gacaca sont choisis par la communauté selon leur vertu et leur sagesse. Le but de la justice s'inscrivait plus dans une approche réconciliatrice (*kumvikana*) que punitive (*guhana*). Après le Génocide, pour juger des milliers de personnes et appliquer une justice dite participative, le pays est revenu à la justice traditionnelle *gacaca* en plus de la justice occidentale. On trouve quelques variations entre la *Gacaca* traditionnelle

et le nouveau Gacaca qui doit tenir compte de la gravité de l'infraction et de la justice pénale à vocation rétributive.

En conclusion, Il me semble que ce grenier est très riche et qu'il répond certainement à l'objectif des greniers à mots, à savoir que les droits de l'homme sont inhérents à chaque culture, et que chaque langue offre des ressources essentielles de paix.

III. Communauté politique multiple et référence à une langue

La référence à une communauté politique par une langue hospitalière

*Sandra Coulibaly Leroy**

Consistance politique de la Communauté francophone internationale

Introduction

Le thème « imposé », proposé par Patrice Meyer Bisch, initiateur de ce colloque, est inhabituel pour moi. Parce que tout simplement, l'intitulé proposé utilise des termes qui s'écartent du vocabulaire institutionnel familier. Alors pour reprendre l'expression si chère à Albert Camus « *Mal nommer c'est ajouter au malheur du monde* », je vais tenter de vous livrer, en premier lieu, ma compréhension de l'énoncé.

- Choisir le vocable *consistance* plutôt que *cohérence* ou *poids* met l'accent sur un corps constitué, avec des qualités attendues de fermeté et de cohésion. Par ailleurs le choix du mot *communauté* plutôt qu'*organisation* implique la prise en compte d'éléments/d'entités singulières regroupés volontairement et favorise la prise en compte des individus plutôt que des institutions.
- Cette orientation fait un peu échos au « nous, peuples des Nations Unies », inscrit à titre de préambule de la charte des Nations Unies, et contraint à une approche inclusive d'une Communauté francophone internationale, composée d'individus liés par une langue, tout en étant structurée par des Institutions; Cette proposition embrasse donc l'institutionnel et le non institutionnel, les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, et s'inscrit dans un espace non seulement lié à une territorialité mais également à des référents géopolitiques et culturels.

Enfin,

- Aborder la question de la consistance politique appelle à une analyse du socle sur lequel cette « politique francophone » est fondée. Le préambule de la Charte de la Francophonie, adoptée en 2005, le précise clairement :

La Francophonie doit tenir compte des mutations historiques et des grandes évolutions politiques, économiques, technologiques et culturelles qui marquent le xxle siècle pour affirmer sa présence et son utilité dans un monde respectueux de la diversité culturelle et linguistique, dans lequel la langue française et les valeurs universelles se développent et contribuent à une action multilatérale originale et à la formation d'une communauté internationale solidaire. La langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage

* Représentante permanente adjointe de la Francophonie auprès des Nations Unies, Genève.

commun qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers. Elle est aussi un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'échange d'expériences.

- C'est donc une politique basée sur des valeurs telles que la diversité et la solidarité, étant reconnues comme indissociables d'une pratique éclairée du multilatéralisme respectant les principes d'universalité et d'égalité qui est menée par la Francophonie institutionnelle. Elle est source, à travers une langue partagée sur les 5 continents, d'hospitalité agissante, pour influencer, faciliter et parfois pacifier des situations de crises ou de conflits.

Et cette action politique - doit -être complétée par des acteurs non institutionnelle d'autres natures afin d'atteindre son objectif. Cette « consistance » politique en Francophonie est donc nourrie par une communauté de divers acteurs ; ceux-ci développent leurs actions à la fois dans un espace interne francophone (les pays membres) et externe sur la scène internationale (les forums et organisations Internationales).

Spécificités de la communauté francophone internationale

On estime à 200 millions le nombre de francophones dans le monde, dont 72 millions de locuteurs partiels. A cela s'ajoute qu'en 2008, les 70 États et gouvernements de l'OIF totalisent 870 millions d'habitants, soit 13 % de la population mondiale.

La communauté francophone internationale, présente sur les 5 continents, est donc une réalité tangible :

- Elle est d'abord et avant tout composée d'individus parlant et apprenant le français : les utilisateurs, les locuteurs, etc. dont l'hétérogénéité dans la maîtrise de la langue française a été déjà évoquée. Celle-ci est essentiellement due à des réalités multiples en matière de régime linguistique (langue première, langue officielle parlée, etc....) dans ce colloque
- Cette communauté francophone a créé et investi un espace « géopolitique » et culturel francophone qui dialogue avec d'autres aires linguistiques organisées sur des bases institutionnelles proches telles que l'hispanophonie, la lusophonie et l'anglophonie,
- Cette communauté active a permis la création de forums de dialogue et de concertation qui s'illustrent par la diversité de ses acteurs institutionnels et non institutionnels au sein duquel la Société civile a joué un rôle fondateur et moteur. Il est utile de rappeler comme cela a été dit lors de la récente conférence des ONGS/Société civile francophone en juin dernier : « que longtemps avant la naissance de la francophonie intergouvernementale, la Société civile francophone a, la première, donné vie à l'idée francophone », .Et ce n'est pas un hasard, que la première entité transnationale francophone ait été l'Union de la presse francophone, créée en 1950 par des hommes de lettres et d'engagements que sont les journalistes.
- En 2010, cette Communauté fédère 70 pays, Etats et gouvernements désireux de se rassembler autour d'une langue partagée et de valeurs communes et d'institutionnaliser cette volonté politique par la création d'une organisation à politique développant une coopération technique au service de ses membres. Cette réponse institutionnelle s'incarne aujourd'hui dans une organisation : l'OIF, créée le 20 mars 1970, à Niamey par des Chefs d'Etats africains et asiatiques et qui fête, à présent, ses 40 années d'existence,

La communauté francophone internationale est donc une communauté d'individus mais également de pays, organisée autour d'un bien commun: la langue française. Cette communauté est fédérée autour de valeurs humanistes et d'intérêts communs qui ont permis de créer, à un moment donné d'une histoire partagée par des pays du Sud et du Nord, une Organisation internationale dotée d'une légitimité et d'une crédibilité politique. La

Francophonie politique s'est construite sur un socle linguistique et s'organise autour d'une Charte de la Francophonie qui est le support juridique de l'ensemble du cadre institutionnel francophone. Adoptée par le VII^e Sommet de la Francophonie (14-16 novembre 1997, Hanoi, Vietnam), cette charte a été révisée par la XXI^e Conférence ministérielle de la Francophonie (23 novembre 2005, Antananarivo, Madagascar).

Une langue au service d'une action politique ?

On a tendance à qualifier la Francophonie de réponse institutionnelle et politique à une réalité socioculturelle basée sur un dispositif institutionnel et un cadre normatif. Et il est vrai que ces deux piliers se sont élaborés et ont par conséquent évolué au fil du temps :

- Au niveau du dispositif institutionnel de la Francophonie, celui-ci comprend des instances politiques décisionnelles : Conférence ministérielle, Conseil permanent de la Francophonie, etc... dont la plus haute Instance est le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernements qui se réunit tous les deux ans.
- Le plus haut responsable de l'Organisation, le Secrétaire général de la Francophonie est considéré quant à lui, comme la clé de voûte de ce système. » conformément à la Charte rénovée et adoptée par la Conférence ministérielle d'Antananarivo qui rappelle en son préambule, au paragraphe 5 qu' : « afin de donner à la Francophonie sa pleine dimension politique, les Chefs d'Etat et de gouvernement, comme ils en avaient décidé à Cotonou en 1995, ont élu un Secrétaire général, clé de voute du système institutionnel francophone... », et l'article 7 de préciser les fonctions politiques qui lui sont dévolues : « Le Secrétaire général conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international. Il exerce ses prérogatives dans le respect de celles du président en exercice du Sommet et du président de la Conférence ministérielle.

Le Secrétaire général se tient informé en permanence de l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

En cas d'urgence, le Secrétaire général saisit le Conseil permanent et, compte tenu de la gravité des événements, le président de la Conférence ministérielle, des situations de crise ou de conflit dans lesquelles des membres peuvent être ou sont impliqués. Il propose les mesures spécifiques pour leur prévention, leur gestion et leur règlement, éventuellement en collaboration avec d'autres organisations internationales. »

- Conformément aux dispositions de la charte, Monsieur Boutros Boutros Ghali, égyptien, ancien Secrétaire général de l'ONU, a été élu en 1997, premier Secrétaire général de la Francophonie .En 2002, c'est Monsieur Abdou Diouf, ancien président du Sénégal qui pris la tête de l'Organisation et a été réélu en 2006.
- L'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs directs que sont l'Agence universitaire de la Francophonie, Tv5, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Association internationale des maires et responsables des capitales et des métropoles partiellement et entièrement francophones (AIMF)
- L'Assemblée parlementaire francophone, APF, qui est l'Assemblée consultative de la Francophonie

A ce dispositif acté par la charte, s'ajoute un outil plus informel que sont les groupes des Ambassadeurs francophones /(GAF) formé des Représentants des pays membres de la Francophonie accrédités auprès des organisations internationale. A Genève, auprès de l'Office des Nations Unies, ce groupe regroupe 62 représentants des pays membres de l'OIF, et est présidé par l'Ambassadeur de Djibouti.

En ce qui concerne le cadre normatif dans lequel s'inscrit l'action de l'Organisation, celui-ci est basé sur du droit non contraignant composé des éléments suivants :

La Charte rénovée et adoptée par la Conférence ministérielle d'Antananarive qui scelle l'ambition politique de la Francophonie et fixe les objectifs suivants

- l'instauration et le développement de la démocratie ;
- la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ;
- l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;
- le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ;
- le renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ;
- la promotion de l'éducation et de la formation.
- Déclarations issues des Sommets mais également de réunions thématiques de haut niveau, résolutions, adoptés à l'issue de diverses conférences ministérielles telles que la Conférence de haut niveau un Cadre stratégique décennal adopté à Ouagadougou en 2004 qui fixe les 4 missions stratégiques de la Francophonie: promotion de la langue française et de la diversité culturelle, Droits de l'Homme, Démocratie et Paix, coopération au service du Développement durable et de la solidarité, Education et formation.

La communauté francophone à l'épreuve des faits :

L'engagement et l'action politique de la Francophonie sont largement basés sur un discours hospitalier intégrant les notions de diversité, d'altérité et des valeurs de solidarité et de démocratie, afin de juger de sa consistance, il convient de l'évaluer à l'épreuve des faits et des instruments dont elle s'est dotée:

- La Déclaration de Bamako adoptée en 2000, qui proclame l'attachement de cette communauté des Etats et gouvernements francophones aux principes et institutions liés à l'exercice de la Démocratie, de l'Etat de droit et des libertés est la pierre angulaire de l'action de l'Organisation dans le cadre de la promotion et du respect des droits et libertés fondamentales. Sa mise en œuvre se traduit en cas de crise et/ou manquement au respect des droits fondamentaux et aux règles de la démocratie par la suspension des programmes de coopération et de l'Etat. Cela a été le cas pour le Togo et la Mauritanie, c'est le cas actuellement pour la Guinée et Madagascar suspendus de l'Organisation
- La mobilisation et les actions déployées au sein des organisations internationales, à travers une politique d'influence axée sur la mobilisation des représentants des Etats membres organisés en Groupe des Ambassadeurs francophones, en faveur de, et je citerai quelques exemples:
 - La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco adoptée en 2005 et entrée en force en juin 2007 qui consacre la diversité culturelle au rang d'élément du droit international;
 - Les diverses Résolutions portées par le Groupe francophone au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le respect et la promotion du multilinguisme Celui-ci étant unanimement reconnu comme indissociable d'une pratique éclairée du multilatéralisme respectant les principes d'universalité et d'égalité entre les Etats membres des Nations Unies. Et ce afin de rappeler qu'un système plurilingue est garant d'un multilatéralisme effectif:

- L'organisation de tables-rondes de haut niveau, de Symposium et de tables rondes sur le multilinguisme, avec les Institutions du système des Nations unies, etc.
- Au niveau d'actions du type plaidoyer, on peut également citer, par exemple, les appels lancés par le Secrétaire général de la Francophonie relatifs à la ratification des principaux instruments internationaux en matière de droits de l'Homme à l'occasion de la célébration du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, à l'appui à la création d'un nouveau dispositif de prévention, de veille, de coordination et d'interventions dans les situations d'urgence humanitaires baptisées casques rouges, etc.

Conclusion

J'espère que ces quelques exemples ont démontré la consistance politique de la Francophonie qui repose sur un dispositif institutionnel, des textes et des actions à la fois significatives et consistantes. Mais qui nécessite, comme toute Organisation, un engagement financier et politique cohérent à l'aune des objectifs que ses pays membres lui ont fixés. La Communauté francophone peut certainement mieux faire en termes de synergie entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, stimuler une interaction encore plus grande entre les diverses prenantes.

- Dans cette perspective, le Sommet de Montreux est une opportunité de dresser un bilan raisonné de 40 ans de l'Organisation internationale de la Francophonie et, peut-être, de réitérer le caractère atypique mais combien nécessaire d'une communauté qui apporte une plus-value sur la scène internationale en termes de diversité et de solidarité. C'est aussi l'occasion de se projeter dans l'avenir... En rappelant l'Appel formulé en son temps par l'une des grandes figures de la chanson francophone : « je parle pour dans dix siècle, mais je prends date » Léo Ferré.

Une langue hospitalière peut-elle favoriser le dialogue politique ?

Gilbert Casasus *

Introduction

« Casse-toi, pauvre con ! » : c'est du Nicolas Sarkozy lors du salon de l'agriculture le 23 février 2008.

Sur quoi Mazarine Pingeot, qui est aussi la fille de François Mitterrand, s'indigne sur son blog du nouvel observateur. A son avis, le recours à de telles paroles « déshonore la fonction (de son auteur et) comment alors sans se contredire s'étonner que d'autres usent des mêmes procédés » (nouvelobs.com du 26.06.2010).

Question : En parlant de la sorte, le Président de la République française peut-il encore prétendre faire de la francophonie un espace de dialogue politique digne de ce nom ?

I. Le français, une langue devenue inhospitalière ?

A) Inhospitalité linguistique et inhospitalité politique

On peut s'interroger sur la relation de cause à effet qui existe entre l'emploi croissant d'une langue vulgaire et la segmentation ou la ségrégation, voire la communautarisation d'une société qui accepte de plus en plus mal la présence de l'autre. Ce phénomène se manifeste aujourd'hui dans deux domaines de la politique qui, par ailleurs, font souvent, à tort ou à raison, l'objet d'un amalgame plus ou moins justifié, à savoir :

- L'immigration et la régularisation des sans-papiers,
- La politique de la ville, pour ne pas parler de celle des cités.

Comment ne pas alors poser ici deux questions que l'on aborde peu souvent en ces termes : où est la francophonie lorsqu'on renvoie des sans-papiers en Afrique ? Peut-on encore raisonnablement parler de francophonie quand on remplit les charters en direction du Mali ou en direction d'autres pays de l'Afrique noire, tous de langue française ?

B) La dégradation linguistique comme facteur de dégradation politique

Parce que particulièrement sensible dans ces deux secteurs que sont « les immigrés » et les « banlieues », la dégradation de la langue, française en l'occurrence, traduit un déclin continu de la solidarité aux dépens des plus faibles. La langue dégradée n'est alors que le reflet d'une société elle-même dégradée. En ce sens, la valeur des acteurs politiques se mesure à leur capacité de refuser cette allégeance à ce que l'on croit n'être qu'une facilité de langage. C'est pourquoi, le respect de la citoyenneté, dont les responsables politiques sont les premiers garants, implique à la fois :

- une éducation civique reposant sur les mots dignes de la démocratie,

* Professeur en études européennes, Université de Fribourg.

- un devoir de culture reposant sur la qualité de l'expression et sur la maîtrise de la parole « juste » et appropriée.

II. La langue comme expression de la démocratie et instrument de pouvoir

A) la langue comme élément indispensable des sociétés ouvertes

C'est en rendant la langue accessible au plus grand nombre que la langue devient hospitalière. Elle est l'essence même du débat politique de même que le vecteur indispensable pour une société ouverte (Pascal Perrineau). Par conséquent, l'apport de la langue et le développement de son enseignement constituent les fondements mêmes desdites sociétés ouvertes. En ce sens, l'apprentissage d'une ou plusieurs langues contribue de facto au renforcement de la démocratie, parce qu'il permet aux citoyens de mieux se comprendre et de mieux se parler. C'est pourquoi une langue hospitalière favorise :

- d'une part le dialogue à l'intérieur d'une seule et même société,
- d'autre part le dialogue inter- et transculturel sur toute la planète.

B) La langue comme instrument de pouvoir

Mais parce que dotée d'un rayonnement international, la langue est aussi un instrument de pouvoir. Ce pouvoir peut néanmoins être à double tranchant. Si la langue permet de renforcer l'assise, le poids et la reconnaissance du pays ou de la société dont elle est issue, elle peut également asseoir leur influence aux dépens d'autres cultures. Elle devient alors un levier de domination qui, selon les circonstances historiques et le contexte politique, peut aussi se révéler légitime. A titre d'exemple, l'emploi massif de l'anglais permet à la fois de faciliter les échanges internationaux et de renforcer le rayonnement de la présence culturelle anglo-saxonne à travers le monde. Formulé en d'autres termes, **il s'avère que plus une langue est hospitalière, plus elle est dominatrice. Ainsi s'instaure une dialectique entre le pouvoir et l'hospitalité d'une langue.** Son hospitalité peut en effet s'avérer bénéfique pour une communauté de même qu'elle comporte des volets nettement moins positifs et plus coercitifs. Ainsi la domination d'une langue revêt à la fois des éléments de domination et des éléments du dialogue inter- et transculturel. **Du bon usage de cette dialectique dépend en fin de compte l'approche démocratique, politique et « ouverte » que l'on peut faire de la langue, français y compris.** En ce sens, la référence à la francophonie peut aussi bien évoquer l'image dominatrice du colonialisme comme celle d'une ouverture d'esprit et de rapports relativement égalitaires au sein d'une seule et même communauté linguistique. Formulée en ces termes, cette conclusion appelle, ne serait-ce qu'en forme de provocation, deux questions, l'une historique, l'autre politique, auxquelles il n'est pas si simple de répondre :

- Existe-t-il des « aspects positifs » du colonialisme ou du néocolonialisme, alors que ce sont notamment les républicains français qui ont sans cesse vanté durant la Troisième République les mérites de la « mission civilisatrice » (Albert Bayet) français et francophone ?
- Est-ce que l'hospitalité d'une culture ne se mesure-t-elle pas aussi à accepter la venue d'autres cultures sur son territoire, quitte à perdre un peu plus son « identité nationale » ?

III. Conclusion

D'où une troisième et dernière question en guise de conclusion : débattre sur l'identité nationale n'est-ce pas débattre d'abord sur sa propre inhospitalité linguistique et politique ? Peut-être faudrait-il alors dire aux ministres chargés de ce dossier « partez, on a pas besoin de vous », sauf à employer d'autres termes dont l'usage devrait aussi être banni par le Président de la République française.

Réticences et accueil de la Suisse à l'égard de la Francophonie

*Claude Hauser**

« Qu'advient-il quand une communauté politique très diverse par ses langues et par ses savoirs choisit, sans exclusive, une langue de communication et de référence pour exprimer et partager ses valeurs ? A quelles conditions une telle langue peut-elle être un instrument d'hospitalité politique ? » .

Cette question est à poser également lorsqu'on s'intéresse au rapport difficile qu'a entretenu la Suisse face à l'émergence de la Francophonie. En d'autres termes : pourquoi la Suisse officielle a-t-elle longtemps refusé l'hospitalité politique que la francophonie lui tendait ? Comment et pourquoi a-t-on finalement abouti à une acceptation de cette hospitalité, allant cette année jusqu'à une invitation en retour de la Suisse, puisque la Francophonie a trouvé hospitalité à Montreux pour son XIII^e Sommet ? J'aimerais en quelques mots d'historien évoquer quelques bornes sur ce chemin.

Les principales étapes du processus diplomatique : une « marche à reculons » helvétique

C'est en 1966, par l'intermédiaire du Haut comité pour la défense de la langue française et de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française (AIPLF) que la Francophonie cherche à "prendre langue" avec la Suisse, où l'on dénombre environ 20% de la population francophone.

S'appuyant sur des rapports des services de renseignement, la diplomatie suisse soupçonne ces organismes d'être les instruments d'une politique de prestige, aux relents néo-colonialistes, dirigée en sous-main par des services secrets. La prudence et le retrait sont donc de mise, et c'est à titre personnel que deux parlementaires romands participeront à l'automne 1968 à l'assemblée générale de l'AIPLF.

Presque en même temps, l'émergence de la communauté francophone, sous l'impulsion des pays africains issus de la décolonisation et du Québec en mutation profonde durant sa Révolution tranquille, est également suivie de près en Suisse. Avec plus d'empathie au début de l'année 1968, lorsque dans la foulée de la conférence des chefs d'Etat de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), on relève à Berne que la vision de la francophonie d'Habib Bourguiba et Léopold Sedar Senghor est empreinte de valeurs culturelles et humanistes. Pourtant, lorsqu'à l'automne 1968, la Suisse est directement sollicitée par le président nigérian Hamani Diori pour une participation au sommet des ministres de l'éducation prévu à Niamey, une extrême prudence est à nouveau de mise. Berne s'inquiète du soutien logistique qu'offre la France à l'organisation de ces sommets et la Confédération redoute d'être dépassée par des cantons romands qui seraient sollicités pour une participation, en vertu du fait que l'éducation est en Suisse du ressort des cantons.

Cette raideur et volonté de contrôle s'expliquent également par l'idée, présente dans les milieux diplomatiques suisses dès l'origine du débat sur la francophonie, qu'il est inutile de développer des contacts avec "des parlementaires de certains Etats – africains notamment –

* Professeur d'histoire contemporaine, Université de Fribourg.

où existent des partis uniques et où la démocratie parlementaire est, pour le moins, très étrangère à nos mœurs” : une opinion qui dénote l’intégration dans la Suisse officielle du milieu des années 1960 d’un complexe de supériorité politico-culturel qui assimile la Confédération à une “démocratie-témoin”, mythe largement cultivé depuis la Seconde guerre mondiale et diffusé à tous vents, par exemple par le livre à succès d’André Siegfried traduit en de multiples langues.

Aucun représentant helvétique officiel ne sera donc présent au sommet de Niamey qui pose les bases de la Francophonie au début de l’année 1969. La mise en place de l’Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), annoncée dès la fin de l’année 1968, va ainsi préoccuper jusqu’au tournant des années 1970 les services du Département politique fédéral qui voient d’un mauvais œil l’activisme francophone de son secrétaire-exécutif provisoire, le Québécois Jean-Marc Léger considéré comme un “partisan du séparatisme” par les services de police fédéraux. La Suisse officielle optera donc pour le compromis prudent en déléguant un observateur aux réunions de l’ACCT: il faudra attendre 1996 pour voir la Suisse adhérer pleinement et officiellement à cette organisation-phare de la francophonie. Une adhésion qui aboutit après que la démarche ait été relancée par des parlementaires romands soucieux d’obtenir une compensation à l’échec de l’adhésion de la Suisse à l’Espace Economique Européen en décembre 1992, principalement perçu comme un refus d’ouverture au monde de la part de la Suisse alémanique.

Dans le suivi du dossier francophone, la diplomatie helvétique obéit d’abord à son principe de base d’éviter de s’engager, neutralité oblige, dans des accords culturels bilatéraux, et qui plus est multilatéraux. Elle est aussi nettement influencée par l’idée d’un « complot international » mené depuis la France et ses services secrets, largement diffusée par le Ministère public fédéral et les milieux intellectuels helvétistes marqués par l’idéologie de la Défense nationale spirituelle. L’un des intellectuels les plus actifs dans ce sens est certainement le correspondant romand de la très influente *Neue Zürcher Zeitung*, Otto Frei qui met le doigt, de façon exagérée voire imaginative, sur des liaisons dangereuses entre les militants séparatistes jurassiens luttant sur une base linguistico-culturelle pour l’autonomie de leur canton et des associations ethno-francophones de seconde zone.

Une hospitalité culturelle vécue : richesse des expressions francophones périphériques

Si la Suisse officielle ne peut franchir le seuil d’une maison francophone qui lui est pourtant ouverte, c’est qu’elle est aussi relativement distante de ses antennes culturelles, comme la fondation *Pro Helvetia*, qui s’engage alors dans une politique « *d’apertura al mundo* ». La Confédération est plutôt déconnectée du champ culturel helvétique très dynamique en Suisse romande, qui exprime son malaise et fait savoir son esprit critique par l’expression de nouvelles valeurs au cours des années 1970. Ses inspirations sont très différentes du « romandisme » droitier, d’inspiration murrassienne, ethno-centré et nationaliste, qui a dominé l’esprit des élites intellectuelles suisses romandes entre les deux guerres.

La Confédération peine à percevoir l’enrichissement culturel qu’elle pourrait trouver en Francophonie en donnant une assise institutionnelle à un vaste mouvement culturel qui met en phase une nouvelle génération de créateurs et médiateurs culturels suisses romands avec leurs homologues francophones durant les années 1960/70 : pour les gens de lettres, mais aussi et surtout de cinéma, les artistes ou chanteurs romands dont la réputation dépasse rapidement les frontières étroites du pays, la francophonie représente aussi une "Maison de la culture" où l’esprit de **commensalité** règne, sans position hiérarchique, bien loin du rapport dominant-dominé, qui a longtemps étouffé toute velléité de développement d’une diversité interne à la langue au profit de l’affirmation de la norme académique du centre littéraire parisien.

Contestation politico-idéologique de fond liée aux fermentations de mai 1968, ce mouvement est aussi celui de larges groupes sociaux qui ont davantage accès aux produits culturels : l'émergence de la culture de masse et l'extension du champ culturel hors du seul domaine des littératures permet dès les années 1960 davantage d'échanges et de contacts entre les aires culturelles francophones qui étaient considérées traditionnellement dans le domaine purement littéraire comme des « périphéries ». Fonctionnant selon d'autres critères ou d'autres modes de reconnaissance, ces domaines de création culturels francophones interagissent plus facilement sans passer par le centre parisien : la chanson francophone, relayée médiatiquement par le développement des radios et télévisions en Francophonie, en est un exemple révélateur ; le nouveau théâtre suisse romand, emmené par le dramaturge Charles Apothéloz, qui représente officiellement la Suisse dans le programme culturel de l'Expo universelle de Montréal de 1967, en est un autre. Selon Apothéloz, la présence du Centre dramatique romand et du Théâtre de Carouge au Québec prouve un « effort de rapprochement entre deux théâtres romands très différents qui va dans le sens d'un « nouveau fédéralisme » régional, qui respecte l'autonomie cantonale et communale tout en la dépassant dans un esprit de libre collaboration ».

Conclusion: adapter sa culture politique pour accepter l'hospitalité

Ainsi, vue de la Suisse officielle, la Francophonie émergente est nettement considérée comme une pensée « radicale » issue de l'idéologie jacobine, « nourrie de principes universels qui promettent de conférer à la culture française un caractère distinctif et supérieur dans la famille des nations » (Gérard Bouchard – Raison et contradiction, le mythe au secours de la pensée. Québec, Nota Bene/CEFAN, 2003). Réduisant les autres pôles d'émergence du phénomène francophone, notamment africains, à des épiphénomènes dont l'origine est toujours à replacer vers le centre parisien, coupées d'une réalité culturelle romande dont l'évolution identitaire leur échappe, les autorités helvétiques se sont efforcées de défendre ce qu'elles estimaient être menacé par la nouvelle géopolitique francophone dans leur propre culture politique. C'est en premier lieu l'idée d'une « *Willensnation* » fondée « non sur des principes ethniques mais sur une volonté politique », qui ne saurait privilégier, à l'intérieur comme face à l'extérieur, une langue nationale par rapport à une autre.

En suivant toujours les thèses développées par Gérard Bouchard, la culture politique suisse, assimilable à une pensée organique, mise sur le fédéralisme comme principe médiateur pour créer une cohésion dans un ensemble national apparemment disparate. Au tournant des années 1960/70, ce fédéralisme apparaît cependant en voie de mythification, soumis à des réalités qui le fragilisent, comme la crise jurassienne qui remet en cause la capacité suisse à satisfaire dans le calme et l'espace démocratique les aspirations identitaires d'une minorité qui s'estime en voie d'aliénation.

Vu sous cet angle, on saisit mieux la difficulté de la Berne fédérale à gérer le tournant politique de la francophonie, qu'elle assimile à un phénomène de grande ampleur, susceptible de « modifier la situation internationale » et d' « avoir des répercussions sur notre pays comme sur beaucoup d'autres Etats ». Dans un premier temps, elle encaisse le choc en se repliant sur les fondements mythifiés de sa cohésion, le fédéralisme et la neutralité, qui la tiennent à l'écart du concert international. Elle justifie ensuite cette position de réserve par la promotion d'un autre mythe, celui du « *Sonderfall* ». Cette exceptionnalité helvétique, incarnée dans l'histoire du pays et la culture politique de la Défense nationale spirituelle, aurait ainsi permis à l'Etat suisse et à ses citoyens, d'avoir une conscience particulièrement lucide du fait que « certaines revendications fondées sur l'ethnie ont conduit à la Deuxième guerre mondiale ».

Il faudra à la Confédération encore plusieurs années, l'arrivée d'une nouvelle génération, un travail sur soi-même et ses propres fondements historiques et politico-culturels, sans oublier un développement de ses structures diplomatiques dans le domaine culturel, pour ajuster les composantes de sa pensée organique à l'évolution géopolitique internationale, dont la francophonie apparaît comme une composante multilatérale majeure.

De manière critique, on pourrait s'interroger sur ce que la Suisse peut apporter à la table de la maison francophone au début du XXI^{ème} siècle: Auguste Viatte, pionnier jurassien et suisse de l'étude des littératures francophones, considérait en 1969 dans son essai sur la francophonie paru chez Larousse que la Suisse pouvait amener un génie propre au sein d'une francophonie qui relie par un lien communautaire les différentes "familles spirituelles" des parlant-français dans le monde. Au sein de cette communauté francophone, la Suisse romande, périphérie francophone aux côtés d'autres pays marginaux" (vallée d'Aoste, îles anglo-normandes), apporterait sa touche particulière, de par ses rapports constants avec les autres parties linguistiques du pays, puisque la Suisse "se définit par la confrontation des cultures" et que le patriotisme suisse "exclut le nationalisme culturel".

Par ailleurs, retourner aux sources historiques du débat politico-culturel nourri et tendu qui a marqué l'évolution de la relation Suisse-Francophonie invite à reconsidérer avec attention ce que représentaient les fondements de la maison francophone pour ses premiers bâtisseurs: non pas une superstructure très institutionnalisée et bureaucratique mise au service d'intérêts économiques ou financiers primordiaux, mais un espace d'échange où pouvait se mettre en place un dialogue des cultures prises sur un pied d'égalité, indépendamment du poids économique et des prérogatives politiques que représentent les pays dont elles sont issues. En 1962, dans le fameux numéro d'*Esprit* intitulé "Le Français, langue vivante", L.S. Senghor exprimait, dans une contribution intitulée *Le Français langue de culture*, son amour de la langue française qu'il conjugue sans problèmes avec sa reconnaissance des identités culturelles négro-africaines. C'est cette position de synthèse, à la fois anticolonialiste et ouverte au dialogue des cultures, qui caractérise le discours de Senghor et lui permet de définir la Francophonie, dont il sera une cheville ouvrière décisive jusque dans sa construction institutionnelle, comme un « humanisme intégral ». Dans le même sens, les éditorialistes de la revue *Esprit*, Camille Bourniquel et Jean-Marie Domenach, plaçaient l'émergence de la Francophonie dans le contexte d'une mutation technique et communicationnelle contemporaine qui touchait l'ensemble des sociétés et risquait d'entraîner les civilisations dans une vaste confrontation entre elles. Pour éviter que cette concurrence mondiale ne devienne un choc des civilisations et souhaiter qu'elle entraîne plutôt des sentiments et des valeurs de solidarité et de responsabilité communes, *Esprit* proposait d'imaginer une Francophonie qui n'oppose pas anciens colonisateurs et colonisés: le contexte a certes nettement changé depuis, mais les défis des mutations techniques et communicationnelles, comme celui du risque de choc des civilisations, ont encore de fortes résonances et poussent à jouer la carte de l'hospitalité par la langue sur le terrain géopolitique international: "*lingua mediatrix*", le français semble décidément pouvoir se trouver aujourd'hui en phase avec "*helvetia mediatrix*"...

L'idéal de la Francophonie au nom de la diversité culturelle et linguistique

*Caroline Bieger-Merkli**

Lors du XIII^e Sommet à Montreux, l'Organisation internationale de la Francophonie déclare que la « la langue française constitue le creuset originel de la coopération et de la solidarité entre nos États et gouvernements et entre nos peuples, présents sur les cinq continents. Sa promotion est au cœur des missions de la Francophonie. »¹ Elle manifeste aussi sa « volonté de promouvoir la diversité culturelle et le multilinguisme »². Certes, la promotion de la langue française ainsi que de la diversité culturelle et linguistique n'est pas une nouvelle mission de la Francophonie³. Elle a déjà été thématiquée lors de la Conférence des ministres de la Culture en 2001 à Cotonou et de la Déclaration de Ouagadougou (à l'issue de la X^{ème} Conférence des Chefs d'État et de gouvernement en 2004). Dans cette déclaration les pays membres de la Francophonie soutiennent que l'ouverture à la diversité linguistique et culturelle est un pilier pour un développement durable⁴. Elle est suivie d'un *cadre stratégique* dans lequel la promotion de la langue française ainsi que de la diversité culturelle et linguistique figurent en premier point. De même, la programmation 2004-2005 de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie suggérait comme premier chantier : la « mise en valeur de la diversité linguistique et culturelle » et retenait que « la reconnaissance de la diversité des cultures, riches de toutes leurs expressions, est aujourd'hui considérée comme la condition première de leur dialogue, comme la garantie d'une meilleure compréhension entre les peuples, et donc d'un développement durable et de la paix. [...] Partageant pleinement cet idéal, la Francophonie considère que la diversité linguistique représente la forme la plus visible de la diversité culturelle »⁵.

Lors de la session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) à Bruxelles en 2005, le rôle de la Francophonie en matière de la diversité culturelle était également souligné. Cette dernière recommandait au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement « d'adopter le principe d'une convention internationale consacrée à la diversité culturelle »⁶. Elle proposait de « veiller avec la plus grande vigilance, à ce que soit garantie, pour chaque État membre, la possibilité de préserver et de développer ses capacités de définir et de mettre en œuvre sa propre politique culturelle »⁷. Dans ce même but, l'APF avait adopté en 2003 une résolution qui exhortait les États et gouvernements membres de la Francophonie à s'abstenir de tout

* Dr. en sciences politiques.

¹ Déclaration de Montreux, XIII^e Conférence des Chefs d'État et de Gouvernements des Pays ayant le français en partage, Montreux (Suisse), 23-24 octobre 2010, §2.

² Déclaration de Montreux, 2010, §3.

³ Les programmes de coopération donnent une priorité aux actions suivantes : la promotion de la paix, la démocratie et les droits de l'Homme (gouvernance mondiale) ; l'appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; le développement de la coopération au service du développement durable et la solidarité ; les technologies numériques (insertion de la Francophonie dans la société d'information) ; la jeunesse, l'égalité des genres et la société civile. www.francophonie.org.

⁴ Déclaration d'Ouagadougou, 2004, point 5, § 3-71.

⁵ Programmation 2004-2005, p. 23 et 25.

⁶ Groupe d'études et de recherches sur les mondialisations (GERM), Ministère de la Culture des Communautés du Québec, *L'apport de la Francophonie à la diversité culturelle dans le mouvement de mondialisation*, www.mondialisations.org/php/public/art.php?id=19606&lan=FR.

⁷ *Ibid.*

engagement de libéralisation à l'OMC en matière de biens et services culturels et à honorer ce principe également dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

Le fait de placer la promotion de la langue française et de la diversité culturelle non seulement comme premier point du cadre stratégique de 2004, mais aussi sous les premiers paragraphes de la Déclaration de Montreux, montre l'importance qui semble être attribuée à cette thématique. De cette façon, la Francophonie milite pour la diversité culturelle qui semble avoir gagné en importance dans les grands dossiers internationaux, notamment depuis le rapport Cuellar⁸ publiée en 1997 par l'UNESCO, jusqu'à la grande ouverture que la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001 a apporté.

Dans le sens où une langue constitue une des multiples expressions des rapports de pouvoir existants dans le monde, la promotion et la diffusion de la langue française s'inscrit dans une stratégie contre la standardisation des valeurs, induite notamment par l'immersion des flux d'informations transmises dans la *langue de Shakespeare*. Promouvoir une langue dans ce contexte a une double importance dans la mondialisation : c'est à la fois exprimer la volonté de mettre en valeur l'identité, c'est-à-dire la diversité culturelle et linguistique en général, et simultanément s'inscrire dans une logique de résistance à la standardisation liée à la toute puissance de la langue dominante qui se fait notamment sentir au niveau des industries culturelles. Valoriser et promouvoir le français signifie dès lors défendre la diversité linguistique et culturelle dans le monde.

« Face à la progression effrénée de l'anglais dans la vie internationale, il s'agit de défendre le respect de la diversité linguistique, mais aussi de militer, par une attitude volontariste, pour le maintien ou la restauration de pratiques plurilingues dans les organisations internationales, grâce au respect plus strict de règles qui réservent au français une place de premier rang. »⁹

D'abord, il s'agit de Certes, on ne peut pas négliger l'importance que l'État français semble toujours avoir attribué à la promotion de la langue française. La fondation de l'Académie française (1635) pour « veiller sur la langue française [...] et en faire le patrimoine à tous les Français et à tous ceux qui pratiquent notre langue »¹⁰, ainsi que la loi *Bas-Lauriol* (1975) qui rend l'emploi du français obligatoire dans l'audiovisuel, le commerce et dans le monde du travail notamment, se font dans le contexte de la défense de l'identité culturelle et de la diversité linguistique. À ne pas oublier la *loi Toubon* (1994) qui a élargi ces dispositions et considère la langue française comme « élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France »¹¹ ainsi que les engagements de l'État français pour *l'exception culturelle* au sein de l'OMC et de l'UNESCO. Cependant, plus intéressant que l'action de l'Etat français dans cet engagement, me semblent être les deux aspects suivants qui seront développés dans les chapitres qui suivent :

1. rappeler qu'indépendamment de l'action de l'État français, la préoccupation pour la promotion de la langue française est au fond même de la création de la Francophonie. Bien que les précurseurs de la Francophonie soient rangés sous la direction des affaires culturelles de la France¹² (ce qui souligne l'importance de la dimension culturelle), c'est la *négritude*, qui prône l'idéal du partage entre les cultures et dont les défenseurs sont des ressortissants de l'Afrique, qui doit être considérée comme précurseur de la Francophonie.
2. En deuxième lieu, il importe de montrer que l'action pour la diversité culturelle ne peut pas se limiter à la défense de la langue française face à l'anglais. La diversité linguistique à

⁸ Our Creative Diversity. Report on the World Commission on Culture and Development. UNESCO, 1997.

⁹ Agence intergouvernementale de la Francophonie. Programmation 2004-2005. *Mise en valeur de la diversité linguistique et culturelle*, p. 26.

¹⁰ Le rôle de l'académie française, www.academie-francaise.fr/role/droite.html.

¹¹ Art 1^{er}. Loi Toubon, loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

¹² En 1969, la première conférence des États francophones se tient sous le patronage d'André Malraux, ministre français des Affaires culturelles.

l'intérieur même de la Francophonie doit également être prise en compte. Elle est la manifestation de la diversité culturelle au sein d'un espace de coopération basé sur une seule langue. Car une langue, tout en étant une partie importante de la culture, n'est pas pour autant son amalgame. Une langue peut être le patrimoine de diverses cultures : elle ne s'exprime pas de même façon en France et dans bien d'autres pays qui parlent cette langue. En plus, il y a, outre la langue française, une multitude de langues présentes dans l'espace francophone. Si la diversité linguistique représente la forme la plus visible de la diversité culturelle, sa promotion et défense dans le contexte de la mondialisation n'a aucun sens si elle ne se fait pas simultanément au sein même de la Francophonie.

La littérature « nègre » au cœur de la Francophonie

La négritude est un courant politique et littéraire dont la préoccupation première est l'identité culturelle des peuples africains dans le contexte des indépendances politiques. Son credo est que l'indépendance politique doit être suivie par une indépendance culturelle ; c'est-à-dire un dépouillement de la *francité* à laquelle les peuples africains de colonisation francophone avaient été assimilés. La négritude s'inscrit dans la continuité d'un projet culturel connu comme la *Renaissance d'Harlem* ou *La Negro Renaissance*, née dans les premières années du vingtième siècle dans les quartiers de Harlem. Ce mouvement se dédie à la quête de la liberté des noirs aux États-Unis qui luttent, après l'abolition de l'esclavage, contre la discrimination et pour leur insertion sociopolitique. Parmi les défenseurs les plus importants de ce mouvement, W.E.B. DuBois dénonce dans son livre *âmes noires*¹³, paru en 1903, la situation des Afro-américains aux États-Unis. Avec le slogan : « *black is beautiful* », il appelle pour l'émancipation des stéréotypes et pour la réhabilitation de l'image du Noir.

La Renaissance de Harlem est avant tout un mouvement culturel – surtout littéraire – ayant pour but de rendre au Noir sa fierté et de mettre en valeur son apport à la culture des États-Unis, processus sans lequel les Noirs ne pourront jamais devenir des citoyens à part entière. Avec la création de l'*Association Nationale des Gens de Couleur*¹⁴, dont l'outil de distribution des idées était la revue *crisis*, DuBois jette les bases d'une action culturelle structurée au service du politique. Sous la plume de l'écrivain Alan Locke, ce mouvement recevra, en 1925, l'appellation « *New Negro* ». Son but est la prise de conscience du Noir de sa personnalité aliénée par la culture dominante et le passage à la dénonciation de sa situation sociopolitique. Beaucoup de jeunes écrivains Afro-américains séjournent en Europe, particulièrement en France¹⁵, où ils rencontrent les étudiants ressortissant des colonies d'Afrique. En 1929, le texte *Banjo* de McKay exhorte l'élite noire assimilée à résister à la culture européenne ; son succès était tel qu'il devient le chevet des étudiants africains et antillais à Paris notamment Senghor, Damas, Césaire.

Le 20 novembre 1931, la première revue bilingue (anglais/français), *la revue du monde noir*, est fondée à Paris par le docteur Sajous, ressortissant du Libéria. Le salon littéraire ouvert par la suite permet à plusieurs intellectuels noirs à Paris de rencontrer les poètes et romanciers de la *Renaissance d'Harlem* et d'autres personnalités de la diaspora noire. Cette revue constitue un outil important pour l'intelligentsia noire face à l'ethnocentrisme européen¹⁶. En 1934, un groupe d'étudiants africains et antillais réunis autour d'Aimé Césaire, Léopold Senghor et

¹³ DuBois, W.E.B, *The souls of Blak folk*, Ed. Millwood, Kraus-Thomson Organization, 1973.

¹⁴ NAACP, *National Association for the Advancement of Coloured People*.

¹⁵ On trouve les noms comme : Jean Toomer, Countee Cullen, Claude McKay.

¹⁶ Il est intéressant que l'appel à la littérature en tant qu'expression des peuples libres se trouve déjà dans les pensées de l'Abbé Grégoire dans les années 1794. En 1808, l'Abbé Grégoire reprend cette idée dans *De la littérature des Nègres*, un plaidoyer pour une littérature étrangère de langue française, dont celle des auteurs issus des colonies ; il ouvre les voies pour penser une francophonie qui s'exprime à travers une littérature étrangère de langue française.

Léon Damas crée la revue *Étudiant noir* qui se met au service de la recherche de l'histoire, des traditions, langues et valeurs africaines ainsi qu'à la remise en cause de la mission civilisatrice de l'Occident face aux « sauvages » d'Afrique. L'*Étudiant noir* devient l'organe de la Négritude, terme pour la première fois utilisé par Aimé Césaire dans son *Cahier du retour au pays natal* en 1939. Ses objectifs sont la réconciliation des noirs entre eux-mêmes (avant une réconciliation entre Noirs et Blancs), l'affirmation de leur singularité ethnique et la reprise en main de leur propre destin. Dans cette logique, la Négritude se présente comme défenseur du dialogue culturel que Senghor appellera le grand *rendez-vous du donner et recevoir*.

La Négritude prévoit une émancipation politique et culturelle de l'Afrique francophone en premier temps et de l'Afrique toute entière ensuite. Elle signifie la manifestation d'une manière d'être originale, l'expression d'une nature noire, d'un être noir émancipé des vêtements de l'assimilation dont il a été prisonnier.

« Le concept de négritude a été, à un moment donné de l'histoire de la décolonisation, la riposte affective de l'homme noir exploité et humilié, face au mépris global du colon blanc. Comme le colon blanc, avait épidermisé sa prétendue supériorité biologique, de même le noir, en fonction de sa condition d'opprimé, sa condition d'homme aliéné dans sa peau même, fut porté selon une toute autre perspective, à l'épidermisation de sa lamentable situation historique. »¹⁷

En 1962, Senghor évoque l'idée de la formation d'une communauté des pays d'expression française. Il crée le *Rassemblement Démocratique Africain* (RDA), une aile politique de la Négritude qui s'opposait à l'aspiration de l'union africaine de Kwame N'Krumah. Ces représentants conçoivent une Organisation de l'Union Africaine (OUA) qui repose sur des principes de partenariat avec les anciennes puissances coloniales et, en particulier, avec la France¹⁸. La Francophonie qu'ils proposent désigne « l'ensemble des pays ou l'on parle français, c'est-à-dire une des grandes réalités du monde contemporain, à côté des mondes anglophone, russophone, sinophone, lusophone, hispanophone »¹⁹. Selon Senghor, la Francophonie se fonde sur le lien de la langue française incluant la culture française.

« La Francophonie ainsi présentée dans ses dimensions géographiques et humaines, je devrais vous parler du lien qui unit ces quarante deux pays : la langue française. Mais il est moins question de cette langue, vous le savez, que de la civilisation dont elle est le véhicule, plus exactement, son esprit : la culture française. »²⁰

Les prémisses ainsi posées par la négritude – le partage de la langue et de la culture françaises, les relations d'amitié avec la France, la valorisation de la propre culture afin de rendre possible un dialogue interculturel – se trouvent à la base même de la Francophonie, dont le premier Sommet réclamé par Senghor, a eu lieu en 1986 à Paris.

La Francophonie et la langue française

Nous savons que le terme de *francophonie* avait été inventé en 1880 par le géographe français Onesime Reclus (1837-1916) pour définir l'ensemble des personnes et des pays qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne ou dans leurs communications. Relancé par Senghor, il désigne le partage de la langue française et est relié à la *francité*, cet « ensemble des qualités exprimées par la langue et d'une autre façon

¹⁷ René Depestre cité par Vincent Ouattara, « Idéologie et tradition en Afrique Noire. Pour une nouvelle pensée africaine », L'Harmattan, Paris, 2001, p. 77ss.

¹⁸ Voir la critique contre cette optique par Marcien Towa, *Léopold Sédar Senghor : Négritude ou servitude*, Ed. CLE, Yaoundé, 1971.

¹⁹ Senghor, « Pour un humanisme de la francophonie », in : Liberté 3. Négritude et civilisation de l'universel, Ed. Seuil, Paris, 1964. p. 543.

²⁰ Senghor, *ibid*, p. 543.

plus générale, par la culture française »²¹. Ce partage extraordinaire devait, selon Senghor, permettre un véritable échange, c'est-à-dire un enrichissement mutuel.

« La Francophonie s'incarne donc dans l'ensemble des pays qui ont la langue française comme instrument de communication et d'échanges, non seulement économiques, mais surtout socioculturels. Et c'est un fait que, dans ces échanges, les cultures du Tiers Monde ne viennent pas les mains vides. [...] Un humanisme comme celui de la Francophonie est encore le meilleur moyen de combattre celles-ci en s'enrichissant mutuellement. »²²

Certes, personne ne douterait du fait que les cultures du Tiers Monde ne soient pas venues les mains vides. Mais dans l'euphorie de l'action pour la diversité culturelle et linguistique, il semble quand-même avoir une sorte d'homogénéisation du discours. On parle de la langue française à défendre et à promouvoir, des « valeurs communes » à mettre en avant. Peut-on véritablement soutenir qu'un ensemble de 75 Etats et gouvernements (dont 19 ont un statut d'observateur) partagent des valeurs ? À ne pas oublier que Senghor avait vu dans la Francophonie une sorte d'alliance postcoloniale. Certains aspects qui touchent au colonialisme français ne peuvent donc pas être négligés si nous voulons discuter la diversité culturelle et linguistique de la Francophonie actuelle.

Rappelons-nous d'abord que la langue française était, pendant le colonialisme, la langue de l'assimilation à la culture et aux valeurs françaises. Contrairement à la pratique britannique de *l'indirect rule*, la France avait pratiqué une politique *d'assimilation* dans laquelle la langue était l'instrument principal non seulement pour l'éducation, mais aussi pour l'accès au savoir au monde public et à la nation – évidemment française. La langue française était la langue d'appartenance et d'exclusion. Elle permettait aux « assimilés » d'appartenir à la grande nation et simultanément, elle marquait une séparation pour ceux qui ne la maîtrisaient pas.

A partir des années 1960, la langue française a été mobilisée en Afrique par les élites politiques pour devenir un outil de libération. Elle est devenue un moyen d'expression de l'élite noire en premier lieu et ensuite d'une grande partie des voix africaines. Cependant, sa pratique est restée limitée : le français est resté la langue de la presse, de l'administration et de l'enseignement, alors que l'essentiel des échanges linguistiques de la population a continué à se dérouler dans les langues africaines. De ce fait, l'imposition de la langue française et son choix en tant que langue officielle après les indépendances a créé et maintenu une situation de diglossie²³. Cette situation est conflictuelle et même un individu bilingue (qui maîtrise le français et une autre langue), tout en ayant adopté la langue française comme étant une réalité de son pays, se sent avoir « trahi son enfance »²⁴ ou la « patrie »²⁵.

Il me semble donc important que la Francophonie prenne en compte la cohabitation de la langue française avec cette multitude de langues vernaculaires qui existent dans les différents pays membres. La Francophonie sera bien conseillée si elle envisage, simultanément à la promotion de la langue française, des programmes dans lesquels ces langues peuvent être valorisées. Si la Francophonie entend « valoriser le français en tant que langue technique, scientifique, juridique, économique et financière »²⁶, ceci devrait se faire avec un renforcement simultané des langues qui sont vécues comme langues premières d'apprentissage. De cette façon, l'accès au savoir, autant que les différentes façons de l'exprimer, ne portent pas le timbre de l'aliénation. En deuxième temps, il me semble important de rattacher les langues utilisées à la langue française par le multilinguisme. La

²¹ Senghor, « De la Francité à la négritude », in : Liberté 3, *op. cit.*, p. 544.

²² Senghor, « De la Francité à la négritude », in : Liberté 3, *op. cit.*, p. 544 et 552.

²³ Une situation diglossique est une situation sociolinguistique dans laquelle deux langues, dont l'utilisation s'exprime dans des couches sociales, existent dans une réalité sociopolitique.

²⁴ Dany Lafferrière, « Le nez de la langue », in : Le magazine littéraire. Défense et illustration des langues françaises, n°451, Mars, 2006, p. 47.

²⁵ Selon les termes de Raphael Confiant, « De la bigamie linguistique », in: Le magazine littéraire, *op.cit.*, p.45.

²⁶ Déclaration de Montreux, 2010, §40.

langue française jouant ainsi un rôle de communication sur le plan international afin que, en particulier pour l'Afrique, les « Africains ressentent le besoin en tant qu'Africains »²⁷, de savoir le français.

« Valoriser les langues africaines signifie non seulement les défendre pour ce qu'elles expriment et signifient en termes d'identités, mais aussi de les rattacher aux structures potentiellement plus échangeables au niveau international »²⁸.

Pour rester sur le sol africain, il s'agit toutefois aussi d'évoquer que la langue française y est devenue une « étrangère intime »²⁹. Rappelons-nous que la négritude avait fait de la langue française la langue de la réinvention de l'Afrique³⁰. Ceci signifie que la « ré-humanisation » de l'Afrique passait, dans le cas des ex-colonies françaises, par la langue française. C'est justement pour ceci que les défenseurs de la négritude l'ont vue comme langue de la réconciliation. Elle est devenue ainsi le lieu de « diversités vivantes »³¹ qui venaient se joindre dans l'espace francophone pour en faire un lieu de partage, d'échange, d'emprunt et de reconnaissance réciproque. Le français est un lieu d'invention de la pluralité et de la différence. Un auteur africain écrit en français et il parle de *sa* société. Elle est passée d'une « langue colonisatrice, à une langue colonisée »³² ; la langue française n'appartient plus à la France. Les auteurs francophones savent écrire français sans la France.

La langue française donne donc expression à des réalités culturelles différentes. Elle n'est pas seulement une langue qui se traduit dans des lettres venues d'ailleurs, mais elle est aussi l'expression de diverses manières de voir le monde. En appuyant des projets d'échange entre auteurs et autres artistes, ceux qui utilisent le français tant que ceux qui utilisent une autre langue présente dans l'espace francophone, la Francophonie se consolide en tant qu'espace de dialogue entre réalités plurielles. Pluralité qui, respectée et dynamique légitime que la Francophonie milite sur le plan international pour la diversité culturelle et linguistique. Nous concluons en modifiant légèrement les termes de Dominique Wolton : c'est la francophonie, avec tous ses acteurs pluriels et divers, qui va sauver la langue française, et non pas l'inverse.³³

²⁷ Michel Cahen par rapport à la langue portugaise in : Revue Lusoptopie. Géopolitiques des mondes lusophones, CEAN-TEMPS, Karthala, Paris, 1994, p.26

²⁸ Caroline Bieger-Merkli, La « Communauté des Pays de Langue Portugaise ». Un espace interculturel de coopération basé sur la langue ?, Ed. L'Harmattan Italia, Lusitanica, Torino, 2010.

²⁹ Paul Ottimo cité par Jean-Luc Raharimanana, « Le creuset des possibles », in : Le magazine littéraire, *op.cit.*, p.52

³⁰ C'est aussi dans ce contexte que s'expliquent les hésitations françaises quant à la Francophonie. Car la Francophonie conçue par Senghor, était l'expression même des diversités culturelles à travers la langue française. Cette conception diffère de celle de la politique coloniale, dans laquelle la langue n'était pas un facteur d'expression de la diversité, mais un facteur d'assimilation.

³¹ Maïssa Bey, « exister autrement », in : Le magazine littéraire, *op.cit.*, p.54.

³² Dany Lafferrière, *op.cit.*, p.47.

³³ Dominique Wolton, Pour un nouveau monde francophone. « C'est la francophonie qui va sauver la France, pas l'inverse ! »

IV. Acte final et propositions

Le français et les langues partenaires, présentation des enjeux en Francophonie

*Laurent Gajo**

Les EGFF ont rappelé que la Francophonie est un espace de contact, et le français un lieu de contact. Ceci confère à la langue et à son espace géopolitique leur richesse et, à la fois, leur complexité. Le constat porte sur la diversité (des langues, des cultures), l'action porte sur le multilinguisme. Gérer les langues en contact suppose, en priorité, un travail sur les représentations sociales liées à ces contacts (légitimité et utilité des contacts de langues, représentation des métissages linguistiques, définition des appartenances plurielles).

La diversité traverse les savoirs, les communautés, les cultures et les langues. Celles-ci constituent le soubassement des premières en plus de constituer en elles-mêmes un enjeu pour la société. Par conséquent, l'action sur les langues mérite une attention redoublée et engage la responsabilité des communautés et des autorités. La diversité linguistique et culturelle se manifeste même à l'intérieur d'une aire géopolitique prétendument homogène et politiquement circonscrites : la langue, dans un espace et un temps même réduits, obéit à des variations. La reconnaissance de la diversité et sa valorisation sont essentielles à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils de promotion du français dans un monde globalisé.

La question se pose certes de manière différente selon les pays. Toutefois, les discours et actions dans différents contextes doivent relever de principes cohérents et explicites.

Une langue est *politique*, c'est-à-dire *publique* au sens plein du terme. La diversité linguistique exige ainsi une responsabilité collective et des instances de régulation, non seulement des langues, mais de cette diversité.

Reconnaître le multilinguisme suppose un changement de perspective, une stratégie qui doit se déployer dans tous les domaines pertinents socialement : standardisation linguistique, éducation, science, économie, médias, politique. Une telle stratégie stimule la conscience linguistique, la vigilance sociale, la posture critique et la confrontation des idées. Il s'agit à la fois de perdre l'illusion de la neutralité de la langue et de dépasser son instrumentalisation. Les langues ne sont pas que des véhicules, mais des lieux d'habitation, de passage, de convivialité, de conflit, d'apprentissage, d'interprétation, de remise en question réciproque et de créativité. La prise en compte de la diversité linguistique et culturelle au cœur des droits de l'homme est, paradoxalement, la condition pour une meilleure compréhension des valeurs universelles qui sous-tendent la pluralité des cultures démocratiques.

* Comité scientifique AUF, Université de Genève.

Cinq principes pour la promotion du français dans le cadre du multilinguisme

1. La promotion et la diffusion de la langue française sont inséparables de la reconnaissance et de l'encouragement de la diversité linguistique. Le souci d'œuvrer pour la diversité doit guider l'action des Etat et des diverses organisations internationales instituées par ceux-ci. Le maintien de la diversité contribue en effet à garantir l'efficience et l'équité dans le fonctionnement des sociétés contemporaines.
2. La f/Francophonie est une composante-clé de cette diversité. Du fait de sa présence sur cinq continents, ainsi que de son poids démographique, politique, économique et culturel, elle est porteuse, aux côtés d'autres aires linguistiques et en coordination avec celles-ci, d'une responsabilité majeure en matière de multilinguisme.
3. La langue représente une institution, un outil de représentation qui va bien au-delà de la fonction de communication, basée sur une supposée neutralité, voire interchangeabilité ; au contraire, chaque langue est singulière, et son irréductibilité enrichit le patrimoine mondial. La diversité des langues tout comme leur étrangeté stimule l'innovation scientifique et la création artistique. Corollairement, la langue peut rester un choix, à même d'exprimer une posture, une distance, une proximité.
4. *Irréductibilité* ne veut pas dire renoncement à l'intercommunication, et il convient de mettre en place des politiques linguistiques à plusieurs niveaux qui, combinant diverses stratégies (intercompréhension, traduction, etc.), favorisent dans un monde globalisé un plurilinguisme équitable, vivant et soutenable.
5. Singularité ne veut pas dire absence de contacts, le français, langue vivante, se nourrissant des autres langues et leur apportant à son tour des ressources. Si le corpus du français n'est pas figé, l'identité du locuteur francophone, souvent plurielle, ne l'est pas plus.



Quelques propositions pour valoriser les partenariats linguistiques

*Patrice Meyer-Bisch**

Propositions issues de l'atelier du 1^{er} juillet à l'Université de Fribourg et des débats qui ont suivi, synthétisées par P. Meyer-Bisch.

Principes : le soin des langues, grammaires de diversité

- Le soin d'une langue signifie la considération de son potentiel culturel, car elle est porteuse de valeur d'identité et de sens¹, elle est un univers de sens et de références. Ce soin implique de veiller constamment à ce qu'elle ne soit pas réduite à une fonction utilitaire sans fort contenu culturel. Une langue maltraitée, dont le vocabulaire et la grammaire sont affaiblis et réduits, devient facteur de déliaison : enfermement des uns et exclusion des autres.
- Sa fonction culturelle est de structurer les diversités pour offrir une multiplicité de connexions potentielles. C'est pourquoi il convient de centrer les recherches et les intérêts sur tous les lieux de multilinguisme, de façon à mettre en lumière le principe selon lequel le multilinguisme est un investissement nécessaire pour assurer une meilleure prise en compte de la diversité des logiques et ainsi de la qualité des messages initiaux (soumis à l'épreuve de la traduction, d'une langue à une autre, d'une discipline à une autre). La reconnaissance du multilinguisme n'est pas qu'utilitaire, elle démontre et exploite le « génie » propre à chaque langue, notamment et brièvement :
 - et masquer des rapports de forces, et donc des brutalités.

Quelques propositions

- **Télévision.** Pourquoi, à la télévision, notamment pour de courtes interventions, la langue « étrangère » du locuteur est-elle le plus souvent masquée par l'interprétation au lieu d'être sous-titrée, surtout dans les pays multilingues ? Le masque du son enlève la richesse de l'expression.
- **Education et information :** les médias comme les établissements d'enseignement ont une fonction de culture citoyenne, celle-ci passe nécessairement par le soin des langues, la lutte contre les réductions populistes, les grossièretés, les langues de bois et les différentes formes d'élitisme. Pourquoi ne pas rechercher ces simplifications abusives dans les langues, les langages et les traductions ?
- **Recherche scientifique.** La revalorisation de la diversité linguistique dans la recherche scientifique passe par des travaux spécifiques sur l'intérêt des traductions : quelles sont les conditions et quels sont les nombreux avantages de la migration d'un concept d'une langue à une autre ?

* IIEDH, Université de Fribourg.

¹ Selon l'expression de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

- **Territorialité des langues.** Pourquoi parler encore de « langues locales » comme si les autres étaient indépendantes des lieux, alors que toute langue définit un territoire, même si celui-ci est complexe, imbriqué ou en forme d'archipel ? Cette approche liée à la construction récente et forcée d'Etats-nations a détruit beaucoup de diversité. La grande diversité linguistique intra nationale est la règle, le mono-linguisme national officiel, outre qu'il cache la diversité réelle, est l'exception. La valorisation du multilinguisme des personnes et des institutions est un vecteur essentiel pour les démocraties contemporaines. Ne peut-on pas concevoir que toute constitution, se débarrassant du mythe de la monoculture de souche, explicite les valeurs fondatrices qu'elle donne à la diversité linguistique, qu'il s'agisse de langue anciennes ou nouvelles dans l'histoire du pays, avec les objectifs politiques correspondants ?
- **Patrimoines culturels et langues.** Le problème des revendications linguistiques est qu'elles se situent facilement dans une logique de concurrence, exacerbée lorsqu'il s'agit d'un rapport majorité – minorité de fait ou prétendu. Afin de développer la « paix des langues », ne convient-il pas que ces revendications du droit à la langue soient renforcées par le droit, et la responsabilité, de reconnaître et valoriser les patrimoines culturels qui y sont associés ? Le particularisme de la revendication s'appuie alors sur son universalisme : chaque langue est précieuse en ce qu'elle dit, lit et écrit un mode d'hospitalité.
- **Cultures démocratiques.** Dans les domaines du politique, les valeurs et les procédures doivent puiser et se revitaliser dans la diversité des ressources culturelles : il conviendrait de développer de façon beaucoup plus explicite la comparaison entre les diverses cultures démocratiques. Mais cela impliquerait de ne pas se limiter à un modèle formel basé presque exclusivement sur les élections libres, le multipartisme, l'Etat de droit, une presse libre et les droits de l'homme compris de façon un peu floue. Cela demanderait de chercher de façon plus concrète l'ensemble des modes de participation dans le cadre de procédures dialectiques. On s'apercevrait de graves lacunes partout et on enlèverait le prétendu caractère « occidental » aux principes démocratique. Il convient notamment de développer les études transversales sur les mots et les pratiques fondateurs de la démocratie, afin de recueillir leur richesse de compréhension en puisant dans la diversité des cultures portées par les langues et leurs pratiques.
- **Organisations Intergouvernementales (OIG).** Plus concrètement, dans le secteur des OIG, le soin pour la langue, pour sa force politique et sa crédibilité, impliquerait une lutte sévère contre la logorrhée : des déclarations et des résolutions trop longues et répétitives conduisent à une dévaluation de la langue politique. Le citoyen, comme le fonctionnaire et le militant d'ONG qui ont gardé leur foi, ne sont pas dupes de *la langue administrée et pas seulement administrative*, celle qui colle et recolle les grands mots dans une platitude qui les rend gris sur de grandes longueurs et qui neutralise les quelques notions susceptibles d'exprimer un réel engagement; ils ne sont pas dupes mais ils ont de quoi être découragés. Ce n'est pas un excès de théorie comme il est souvent dit, mais l'aveu de son manque pour des interlocuteurs en positions trop stables qui consentent aux répétitions et donc à la dévaluation. Des textes moins incantatoires et se limitant aux programmes et obligations qui peuvent être honorés, mieux coordonnés et donc moins répétitifs, seraient plus courts : ils seraient ainsi davantage lus, plus et mieux traduits. La langue pourrait alors jouer bien mieux son rôle de lien politique hospitalier de la diversité culturelle, permettant de garantir des structures et procédures efficaces de paix et de progrès démocratique.

Documents de travail de l'IIEDH

DT 18 : Activité bancaire et territorialité

P. Meyer-Bisch, D. Novel, D. Vetterli

DT 17 : L'économie politique des services financiers

P. Meyer-Bisch, D. Vetterli, en collaboration avec D. Novel

DT 16 : Ethique-Droits de l'Homme-Asile, actes du colloque du 31 octobre 2008

S. Zurbuchen, M. Wicki-Vogt

DT 15 : Série Greniers à Mots

15.1 Grenier à Mots, Pulaar, A. Sow

15.2 Grenier à Mots, Moore, A. Badini, C. Dalbera, A. Niameogo

15.3 Grenier à Mots, Bamanan, K. Coulibaly

DT 14 : La place des droits culturels dans les procédures spéciales des Nations Unies

J. Bouchard

DT 13 : Représentation de la RSE des dirigeants de PME : une approche par les cartes cognitives

D. Aegerter et E. Davoine

DT 12 : Dimensions culturelles des violations des droits de l'homme en Mauritanie

A. Sow

DT 11 : Argumentation et contre argumentation culturelle dans la société Halpulaar

A. Sow, avec la contribution de C. Bieger-Merkli

DT 10 : L'image et le visage

Collectif sous la direction de P. Meyer-Bisch et F. Moeri

DT 9 : Mesurer un droit de l'homme? L'effectivité du droit à l'éducation III, Premiers résultats et synthèse

Collectif sous la direction de V. Liechti

DT 8 : Mesurer un droit de l'homme ? L'effectivité du droit à l'éducation II, Enquêtes

Collectif sous la direction de J.-J. Friboulet et V. Liechti

DT 7 : Mesurer un droit de l'homme ? L'effectivité du droit à l'éducation, enjeux et méthodes

Collectif sous la direction de V. Liechti et P. Meyer-Bisch

DT 5 : Protection des droits culturels, quelles actions pour l'UNESCO ?

M. Bidault, consultation pour l'UNESCO, division des droits de l'homme

DT 4 : La liberté de conscience dans le champ de la religion

Collectif sous la direction de J.-B. Marie et P. Meyer-Bisch

DT 3 : Ethique et responsabilité du financier d'entreprise

J. Tierny

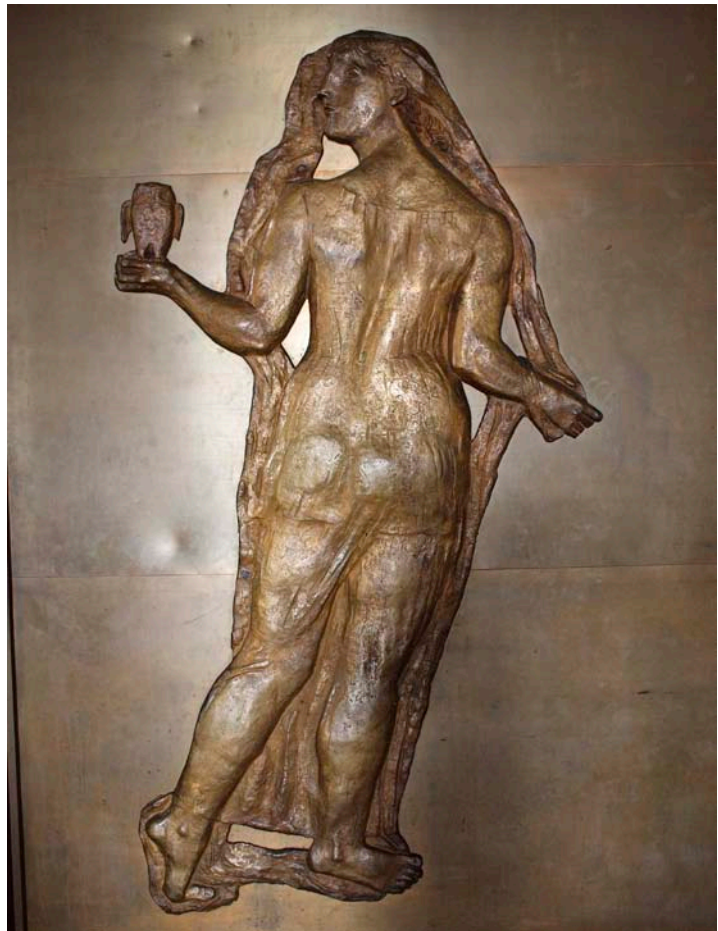
DT 2 : Swiss Business and human rights. Confrontations and partnerships with NGOs

A. Mach

Il ne peut y avoir de démocratie, et donc de paix, sans que soit considéré le respect dû à la valeur médiatrice de la langue, de toutes les langues.

L'objectif n'est pas la défense du Français, mais celle de la diversité linguistique, en tant que richesse essentielle à l'intérieur de chaque communauté linguistique, aussi bien qu'entre les communautés.

La richesse des langues est une valeur culturelle, un capital, indispensable à la richesse du lien politique, capable d'unir en valorisant la diversité. Qu'advient-il quand une communauté politique très diverse par ses langues et par ses savoirs choisit, sans exclusive, une langue de communication et de référence pour exprimer et partager ses valeurs ? A quelles conditions une telle langue peut-elle être un instrument d'hospitalité politique ?



die Wissenschaft : la science